



Analyse des besoins sociaux CC du Pays du Pays d'Orthe et Arrigans

Rapport de Synthèse

Octobre 2025

Marlène Rouquette
Service Analyse des besoins sociaux, CDG40



Conformément à l'article R.123-1 du Code de l'action sociale et des familles, « *les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort. L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social* ».

Au-delà de l'obligation légale, l'ABS vise à améliorer la connaissance des publics et du territoire.

La compréhension et l'analyse partagée des besoins actuels ou à venir ont pour ambition de produire un outil de pilotage de l'action sociale de proximité.

Pour la réalisation de son ABS en 2025, la CC du Pays d'Orthe et Arrigans s'est fait accompagner par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes (CDG40) en partenariat avec le Cabinet Compas, lesquels disposent des outils, de l'expérience et de la proximité nécessaires à la mise en œuvre de cette étude.

La méthodologie de l'ABS s'articule autour de 2 grandes phases :

- **L'observation,**
- **L'analyse partagée.**

La phase d'Observation consiste en la réalisation d'un **diagnostic territorial sociodémographique** sur l'ensemble des publics et des thématiques. Les données, issues du recensement de la population 2022 de l'INSEE (pour la période de recensement 2020-2024) ainsi que de partenaires institutionnels locaux et départementaux, ont permis de réaliser un état des lieux précis de la situation sociale du territoire et de son évolution.

Afin de venir appuyer qualitativement les éléments du diagnostic, une enquête a été réalisée à l'échelle de la commune. Des « personnes ressources », identifiées par les membres du comité de pilotage, comme étant représentatifs de la population de par leur activité, profession et connaissance du territoire, ont répondu à un questionnaire. L'objectif premier de cette enquête est d'avoir une perception subjective de la vie sur le territoire concernant plusieurs thèmes (qualité de vie, logement, accès aux soins, isolement...) mais aussi différents publics : les jeunes, les familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes en situation de précarité.

À l'issue de la phase d'observation, deux thématiques ont été retenues pour être étudiées de manière plus approfondie autour d'une **Analyse partagée** :

- **Mener son parcours de vie au sein du territoire d'Orthe et Arrigans**
- **Le développement du vivre ensemble**

Pour chacune des thématiques, un Groupe d'analyse partagée (GAP) a été constitué et s'est réuni à trois reprises afin de réaliser un inventaire de l'offre sociale et de confronter les résultats statistiques à l'expérience des acteurs.

À partir d'une réflexion autour des enjeux prioritaires, les forces et les faiblesses du territoire ont été relevées et mises en perspective avec les facteurs externes (opportunités et menaces). Cette analyse a ensuite permis au groupe de travail de coconstruire des pistes d'action.



Diagnostic territorial : ce qu'il faut retenir...

PEUPLEMENT : de l'histoire du peuplement à la structure de la population actuelle

→ Les évolutions démographiques

La communauté de communes compte 24 363 habitants en 2022 (Peyrehorade 3 693, Pouillon 3 151, Landes 428 427). Durant 6 ans le territoire a gagné 744 habitants, soit une hausse de 3 %, lorsque durant la même période le département a connu une hausse de 6 % (Peyrehorade +1 %, Pouillon +3 %). On observe que l'évolution démographique intercommunale, plus dynamique à partir de 1999, a ralenti depuis 2011.

L'évolution de la population s'explique par deux grands facteurs que sont le solde naturel et le solde migratoire. Entre 2015 et 2021 on constate une natalité intercommunale nettement inférieure à la mortalité avec un résultat de -298 (Peyrehorade -173, Pouillon -115, Landes -6 357). Cependant, le territoire est attractif puisqu'il le solde migratoire sur la même période est de +1 031 (Peyrehorade +230, Pouillon +201, Landes +26 099). Il convient toutefois de noter que si ce solde au niveau intercommunal a connu un bon positif entre 1 999 et 2010 (passant de +1 082 à +3 773), il connaît depuis une décroissance.

→ Migrations résidentielles et représentation des tranches d'âge

On observe que 10 % des ménages ont aménagé dans leur logement durant la dernière année (Peyrehorade 13 %, Pouillon 9 %, Landes 12 %).

Parmi la population ayant changé de logement durant la dernière année (2 373 personnes), 8 % l'ont fait pour changer de commune (Peyrehorade 9 %, Pouillon 6 %, Landes 9 %).

On note également que parmi les 1 704 personnes ayant changé de commune dans l'année, il y avait 15 % de retraités, 29 % d'inactifs non retraités (parents au foyer, enfants, etc.) et 18 % de personnes salariées. En matière d'âge de ces nouveaux arrivants, 47 % avaient entre 25 et 54 ans, 19 % avaient plus de 55 ans et 34 % avaient moins de 24 ans.

Lorsque l'on observe les effets du solde naturel et des mouvements de population, on constate une évolution de la représentation des tranches d'âge entre 2015 et 2021. La tranche des moins de 20 ans représente 21 % de la population et a perdu 1 point, la part des 20-39 ans est de 19 % et a perdu 1 point également. Les 40-59 ans représente 27 % de la population et cette part est restée stable. Tandis que la part des 60-74 ans de 21 % a augmenté de 2 points et celle des 75 ans et plus de 12 % a augmenté d'un point. Le vieillissement de la population intercommunale commence donc à s'accélérer, ce que traduit l'évolution du solde naturel qui est passé de -26 en 2015 à -298 en 2021.

→ Le Logement

On dénombre 12 304 logements en 2021, dont 85 % de résidences principales (Peyrehorade 82 %, Pouillon 87 %, Landes 73 %) et 9 % de logements vacants (Peyrehorade 14 %, Pouillon 8 %, Landes 7 %).

Le taux de vacance est stable depuis 2015 au niveau intercommunal et a baissé d'1 point à Pouillon, tandis qu'elle a augmenté d'1 point à Peyrehorade où il y a aujourd'hui près de 273 logements inoccupés.

Pour précisions, 11 % des résidences principales sont des appartements (Peyrehorade 25 %, Pouillon 10 %, Landes 22 %).

Entre 2015 et 2021 on compte 724 logements supplémentaires soit 121 en moyenne par an signifiant une augmentation en 6 ans de 6 % (Peyrehorade 4 %, Pouillon 4 %, Landes 8 %).

Lorsqu'on observe le nombre moyen de pièces par logement, on note un résultat de 5.1. 61 % des logements disposent de 4 pièces ou plus.

Globalement, le nombre de personnes par ménage est en moyenne de 2.27 (Peyrehorade 2.17, Pouillon 2.21, Landes 2.09).

La composition du parc en fonction du statut d'occupation présente un taux de 75 % de propriétaires (Peyrehorade 61 %, Pouillon 72 %, Landes 66 %), 20 % de locataires du parc privé (Peyrehorade 26 %,



Pouillon 23 %, Landes 25 %) et 3 % de locataires du parc social (Peyrehorade +1pt, Pouillon 2 %, Landes 6 %). Depuis 2015, on enregistre une légère augmentation de la part de l'habitat social (+1pt), et une perte de 2 points de la part des locataires du parc privé (Landes -1pt). Le taux concernant les ménages locataires du parc social est stable (Peyrehorade +2pts, Landes stab.).

Concernant le parc de logements sociaux, en 2024 étaient recensés 362 logements sur l'ensemble du territoire intercommunal. Ce chiffre ne tient pas compte des logements communaux non agréés « social ». On retient que les logements sociaux représentent 3.5 % du parc des résidences principales (Landes 8 %).

On note que 80 % du parc est géré par XL Habitat, qui est un partenaire d'échange de données de l'ABS. XL Habitat nous indique que son parc ne dispose d'aucun logement T1, de 41 % de T4, de 36 % de T3 et de 15 % de T2. Pourtant 40 % des logements sont occupés par des personnes seules. 33 % des occupants ont des revenus fiscaux supérieurs à 60 % du plafond PLUS. Parmi les derniers demandeurs, 37 % sont des personnes seules, 37 % sont des actifs en emploi, 17 % sont des actifs au chômage et 14 % sont des retraités. On note également que 25 % des demandeurs (tranche la plus importante) ont entre 30 et 39 ans et 21 % entre 40 et 49 ans. 49 % ont des revenus fiscaux égaux ou inférieur à 40 % du plafond PLUS.

→ Les ménages et familles

On dénombrait 10 505 ménages en 2021 (Landes 197 7595), soit 7 % de plus par rapport à 2015 (Landes +9 %).

Parmi ces ménages 30 % sont de personnes seules (Landes 36 %), 32 % sont des couples sans enfant (Landes 31 %), 26 % sont des couples avec enfant(s) (Landes 21 %) et 5 % sont des familles monoparentales (Landes 7 %).

Lorsqu'on observe les évolutions depuis 2015, on note une augmentation de 3 points de la part des personnes seules (Landes +3), une stabilité de la part des couples sans enfant (Landes -1pt), une baisse de 2 points de la part des couples avec enfant(s) (Landes -3) et une baisse d'1 point de la part des familles monoparentales (Landes +1).

Par conséquent, les familles ne représentent que 31 % des ménages du territoire (Landes 28 %).

Parmi les ménages, on compte 3 255 familles (c'est-à-dire au moins un adulte avec au moins un enfant de moins de 25 ans), dont 17 % de familles monoparentales (Landes 24 %) et 14 % de familles nombreuses (Landes 13 %).

Concernant la part des familles monoparentales depuis 2015, on observe une baisse de 2 points (Landes +2). La part des familles nombreuses est restée stable.

Depuis 1990, on enregistre sur le territoire intercommunal une baisse de 9 points de la part des familles parmi les ménages. Pour 79 % des familles monoparentales le parent est une femme (Landes 80 %).

LES ENJEUX A RETENIR :

- *Le maintien de l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages et futures familles ;*
- *L'accès au logement des jeunes ménages et des ménages aux revenus modestes et faibles face à un marché de l'immobilier de moins en moins accessible ;*
- *L'adéquation entre les typologies de logement et l'évolution des ménages et des familles ;*
- *Les risques en matière d'isolement résidentiel, social et familial ;*
- *Face au solde migratoire : l'importance de maintenir la mixité sociale et générationnelle pour temporiser le vieillissement, l'isolement et la précarité.*



EMPLOI ET PAUVRETÉ : Les évolutions de l'activité et des niveaux de vie

→ La population active

Parmi les 15-64 ans, 77 % sont actifs (Landes 76 %). Depuis 2010, cette part a augmenté de 4 points (Landes +6).

Parmi les 25-54 ans, 93 % sont actifs (Landes 92 %). Depuis 2010, cette part a augmenté de 2 points (Landes +1, NA).

La répartition par sexe chez les 25-54 ans : 95 % des hommes sont actifs alors que 90 % des femmes le sont (Landes 94 %/90 %), il y a donc une inégalité marquée.

Le territoire compte 10 839 actifs, soit 44 % de la population soit une stabilité depuis 2010.

Parmi les catégories socioprofessionnelles des actifs au sein du territoire, on compte 4 % d'agriculteurs exploitants (Landes 2 %), 11 % de cadre et professions intellectuelles supérieures (Landes idem), 22 % de professions intermédiaires (Landes 25 %), 27 % d'employés (Landes 29 %), 28 % d'ouvriers (Landes 23 %), 9 % de chefs d'entreprise, artisans, commerçants (Landes idem).

Depuis 2015, on enregistre une baisse d'1 point de la part des agriculteurs exploitants, de 3 points de la part des artisans, et d'1 point de celle des ouvriers. Dans le même temps la part des cadres a augmenté de 2 points et celles des professions intermédiaire d'1 point, tandis que celle des employés est restée stable.

On enregistre 9 692 actifs en emploi de 15 ans et plus, dont 18 % en contrat précaire (Landes 17 %). On constate depuis 2015 une hausse de 2 points de cette part (Landes stab.)

Parmi les 18 736 personnes de 15 ans et plus non scolarisées, 24 % détiennent un bas niveau de formation (Landes 26 %), 24 % détiennent un haut niveau de formation (Landes 25 %). 19 % détiennent un niveau BAC (Landes 19 %). 33 % détiennent un niveau BEP CAP (Landes 30 %).

→ L'activité économique

On recense 4 698 établissements actifs soit 334 de plus qu'en 2020. Le territoire recueille 6 076 emplois qui sont occupés quasiment à égalité par les hommes et les femmes.

Le territoire est économiquement marqué par la productivité agricole, le commerce, l'administration et les activités de service, l'industrie et la construction.

En matière de mobilité pour aller travailler, on retient que 79 % des actifs en emploi du territoire changent de commune pour aller travailler. 4 % des actifs en emploi travaillent chez eux, 4 % vont au travail à pied ou avec un deux roues, 91 % utilisent une voiture (camion ou fourgonnette), 1 % utilise les transports en commun.

Enfin, on note que le territoire dispose de 6 076 emplois pour 9 682 actifs occupés. On enregistre donc un taux de polarisation de 0.6 (Landes 0.92, NA 0.99).

→ Les niveaux de vie

Remarque : Le niveau de vie correspond au revenu disponible après impôts et prestations. Il est présenté par Unité de Consommation (UC) c'est-à-dire pour un adulte seul. La population fiscale de la communauté de communes est divisée en 10 parties égales. Les niveaux de vie sont ainsi présentés par décile et chacun concerne 10 % de la population fiscale.

Globalement, le revenu médian intercommunal est de 1 873 euros (Peyrehorade 1 775, Pouillon 1 893, Landes 1 903). Le 1er décile se situe à 1 103 euros et le dernier à 2 988 euros. Il y a donc un écart moyen de 1 886 euros entre les personnes les plus riches et les plus pauvres (Landes 1 993).

Par tranche d'âge, les revenus médians les plus forts se trouvent chez les 50-59 ans (1 993 €) suivi de celui des 60-74 ans (1 954 €) et de 75 ans et + (1 789 €). Le minimum se trouve chez les moins de 30 ans (1 678 €). Depuis 2016 le niveau de vie médian a augmenté de 181 euros (Landes 170).

→ La pauvreté

Le taux de pauvreté global est de 12 % (Peyrehorade 16 %, Pouillon 12 %, Landes 12 %), soit une stabilité depuis 2017 (Landes stab.). Parmi les types de ménage, la pauvreté la plus forte se trouve chez les familles monoparentales avec un taux de 26 % suivi des personnes vivant seules avec un taux de 23 %



(quasi égalité femmes et hommes). Le taux atteint 24 % chez les locataires, alors qu'il est de 8 % chez les propriétaires.

Parmi les tranches d'âge le taux le plus fort se trouve chez les moins de 30 ans (Nd), suivi de celui des 30-39 ans (14 %).

On recense 2 924 personnes officiellement pauvres, c'est-à-dire se trouvant en dessous du seuil de pauvreté qui est de 1 216 euros en 2025.

Si on augmente de 100 euros le seuil de pauvreté on doit compter davantage de personnes de plus concernées et encore davantage si on l'augmente de 200 euros. Ce sont des personnes qui vont tout de même avoir des difficultés financières et un train de vie très modeste bien qu'elles soient au-dessus du seuil de pauvreté. Elles sont donc en situation de fragilité et on peut malheureusement penser que ce sont celles qui auront été le plus durement impactées depuis le début de la crise sanitaire. Quand on observe les déciles de niveau de vie on constate qu'une augmentation du seuil de 100 % nous conduirait quasiment à 15 % de pauvreté, et de 200 euros du seuil à quasiment 20 %.

On retient qu'en 2023 il y avait 10 031 personnes couvertes par des allocataires CAF représentant 41 % de la population (3 796 allocataires). Parmi les allocataires, 36 % étaient des personnes vivant seules, 45 % vivaient au sein d'un couple avec enfant(s), 14 % étaient adulte d'une famille monoparentale. 31 % des allocataires vivent sous le seuil de pauvreté (Landes 29 %).

→ Le chômage

Remarque : Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Cinq catégories de demandeurs d'emploi sont répertoriées :

- DEFN de catégorie A : demandeurs d'emploi, sans emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ;
- DEFN de catégorie B : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois) tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ;
- DEFN de catégorie C : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois), tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ;
- DEFN de catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie, etc.) ;
- DEFN de catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (bénéficiaires de contrats aidés, etc.).

Le taux de chômage de la zone (Dax) au 4ème trimestre 2024 est de 7 % (-0.3 pt sur un an), dans les Landes il est de 6.5 %.

Au sein de la Communauté de communes, en décembre 2024 étaient recensés 2 015 DEFN de catégories A, B et C, dont 56 % de femmes, 33 % de plus de 50 ans et 14 % de moins de 26 ans, 47 % de chômeurs de 12 mois et plus. Parmi les demandeurs, 56 % avaient un niveau BAC ou supérieur, 31 % un niveau CAP/BEP, 13 % n'étaient pas formés.

On retient que 35 % des demandeurs ne peuvent pas trouver un travail au-delà de 15 km autour de chez eux (ou faire un trajet de plus de 31 mn) et que 1 % sont en absence totale de mobilité. Cette dernière situation a baissé de 17 % sur un an. On retient également que les freins principaux exprimés à la recherche d'emploi sont l'exclusion numérique suivi de l'état de santé et des moyens de transport.

Les secteurs d'emplois recherchés étaient les suivants (par ordre d'importance) : le secrétariat, suivi des postes d'ouvrier agricole, et des employés familiaux ou de maison.

Entre mars 2024 et février 2025, 563 offres d'emploi ont été publiées avec des pics au printemps et à l'automne. Parmi ces offres, 38 % étaient des CDI, 77 % étaient des contrats à temps plein, 48 % des emplois qualifiés et 44 % des emplois non qualifiés. Les secteurs qui ont déposé le plus d'offres (par ordre d'importance) : Les services (52 %), l'industrie (20 %) et le commerce (16 %). Plus précisément : les emplois d'assistants/ assistants de vie aux familles, de maroquiniers et de mécaniciens automobiles.

Il y a eu 5 973 recrutements durant la même période avec des pics en avril, juillet et novembre. C'est le secteur des services qui a recruté le plus avec une part de 43 %, suivi de l'agriculture (33 %). 61 % des recrutements concernés un CDD de moins d'un mois (agriculture).



LES ENJEUX A RETENIR :

- L'insertion professionnelle (accès à de l'emploi durable) des femmes, des plus jeunes et des personnes les plus éloignées de l'emploi. L'adéquation entre les postes et les profils des demandeurs ;
- L'isolement socioprofessionnel, l'accès aux droits et aux services des personnes en situation de fragilité, de précarité et de pauvreté, et leur accompagnement ;
- Les mobilités quotidiennes pour se rendre au travail, pour trouver un emploi et les moyens que cela nécessite ;
- L'adéquation entre développement économique et accès au logement pour amplifier l'attractivité du territoire aux yeux des ménages jeunes, proposer des postes en adéquation avec les profils et réguler les déplacements domicile-travail ;
- L'accès aux droits et aux soins des publics, sur un territoire rural présentant des disparités géographiques et sociales marquées.

PETITE ENFANCE et ENFANCE JEUNESSE : une question sociale majeure

→ Démographie

On recense 623 enfants de moins de 3 ans, 738 enfants de 3-5 ans, 1 460 enfants de 6-10 ans, 2 200 jeunes de 11-17 ans et 1 099 jeunes de 18-24 ans. On dénombre donc 6 120 personnes de 0 à 24 ans représentant 26 % de la population (Landes 25 %).

Si on observe l'évolution de la part de 0-24 ans, on constate qu'elle était de 27 % en 2015 (Landes 26 %). Cela signifie que le vieillissement de la population commence à s'accélérer localement.

203 naissances domiciliées sont enregistrées en 2022. Entre 2017 et 2022 il y a eu en moyenne 196 naissances par an, on constate donc un maintien moyen du nombre de naissance.

On note un déclin marqué de la part des enfants de moins de 5 ans sur le territoire au profit d'une relative augmentation à partir de 6 ans. Cette perte de vitesse est dû à un affaiblissement du solde naturel et aussi à un solde migratoire négatif chez les jeunes et futures familles.

→ Les prestations de la CAF et les conditions de vie des enfants

Parmi les moins de 3 ans, 102 % sont couverts par un parent bénéficiaire. En outre, 42 % des moins de 3 ans du territoire bénéficient d'une aide pour être gardés par un assistant maternel (Landes 44 %).

Sur le territoire, 43 % des familles avec enfants de moins de 3 ans connus par la CAF ont recours à un assistant maternel. C'est un taux semblable à celui des Landes.

Par ailleurs, on retient que 5 % des moins de 3 ans vivent dans une famille monoparentale (Landes 10 %), cette part était de 9 % en 2015 (Landes 9 %).

C'est aussi le cas pour 13 % des 3-5 ans avec une hausse de cette part de 6 pts depuis 2015 (Landes 17 % => +3 pts), et pour 13 % des 6-10 ans avec une baisse de 3 points de cette part (Landes 20 % => +1pt).

Le territoire du Pays d'Orthe et Arrigans enregistre des résultats positifs en matière d'activité professionnel des monoparents. En effet, 86 % et 71 % des monoparents ayant des enfants de moins de 3 ans et de 3-5 ans, sont en emploi (Landes 53 % et 65 %).

On note à nouveau que dans 79 % des cas le monoparent est une femme.

En 2025 le territoire compte 338 places auprès d'assistants maternels en activité agréés par le Conseil départemental et de 80 places en temps plein en accueil collectif.

Par conséquent, avec 418 places en tout on estime que 67 % des enfants de moins de 3 ans peuvent être pris en charge (65 % Landes).

Concernant les assistants maternels, les données de la CAF nous indiquent que depuis 2020 leur nombre est resté relativement stable. Cependant, on note que 26 % d'entre elles ont plus de 55 ans.



→ La scolarisation et formation des jeunes

En 2021 le taux de scolarisation des 18-24 ans est de 33 % (Landes 33 %). Lorsqu'on observe en détail cette tranche d'âge, on observe que la scolarisation chute entre 18 et 21 ans, passant de 76 % à 18 %. Depuis 2010, le taux global de scolarisation de la tranche a baissé d'1 point. Lorsqu'on observe la même période en fonction de l'âge, on observe que la scolarisation s'est relativement maintenue à 18 ans, pour chuter de 5 points à 21 ans et augmenter de 9 points à 24 ans.

En ce qui concerne le niveau de formation parmi les jeunes non scolarisés, on retient que 40 % des 15-19 ans non scolarisés ont stoppé leurs études sans diplôme et que 37 % ont arrêté après le Bac. Chez les 20-24 ans, 11 % ont un bas niveau de formation, 19 % un niveau BEP/CAP, 41 % le niveau Bac et 30 % un haut niveau de formation.

Parmi les jeunes actifs de plus de 15-24 ans, 21 % appartiennent à la catégorie des emplois intermédiaires, 30 % à celle des employés et 46 % à celle des ouvriers.

L'ensemble des contrats précaires pour cette tranche d'âge, correspond à 59 % des situations. 24 % des contrats que les jeunes occupent sont à temps partiel.

L'accompagnement des jeunes du territoire par la Mission Locale (Accueil à Peyrehorade et Pouillon)

Durant l'année 2024, la MILO a accompagné 240 jeunes de la Communauté de communes dont 110 étaient accueillis pour la première fois.

Leurs caractéristiques :

- 53 % de jeunes hommes ;
- 49 % âgés entre 18 et 21 ans, 38 % entre 22 et 25 ans, 13 % de moins de 18 ans ;
- 53 % avec un niveau Bac et +, 28 % avec un BEP/CAP ; 19 % avec un niveau 3ème ;
- 47 % possédaient un véhicule ; 27 % étaient sans moyen de locomotion ; 25 % avaient un deux roues ;
- 92 % étaient hébergés chez un proche (parent, famille, ami, etc.).

Leur accompagnement :

- 42 % pour l'accès à l'emploi ;
- 28 % sur leur projet professionnel ;
- 15 % sur des questions de citoyenneté ;
- 10 % sur la formation et 5 % sur des questions de santé.

→ Les jeunes « autonomes »

On retient que 35 % des 18-24 ans ont quitté le nid familial et sont considérés comme « autonomes ». Localement il y a des écarts importants sur leur représentation, notamment à Peyrehorade avec une part de 57 % (Landes 44 %). A cette réalité il convient de confronter la situation socioprofessionnelle. 56 % des 18-24 ans sont en emploi, 18 % sont chômeurs et 26 % sont inactifs (dont scolarisation ou étude supérieure). On observe des cas de figure très différents entre les deux communes principales (Peyrehorade respectivement 42 %, 23 % et 36 %. Pouillon respectivement 62%, 16 %, 22 %).

→ LES ENJEUX A RETENIR :

- *La lutte contre l'isolement social, professionnel, géographique et familial pour améliorer les conditions de vie des familles et des jeunes en difficulté ;*
- *Le soutien à la parentalité pour les familles les plus en difficulté afin d'éviter les situations de rupture sociale et la précarisation des enfants ;*
- *L'accès aux services et aux droits des jeunes, des familles et futures familles afin de faciliter leurs conditions de vie et leur permettre de rester vivre sur le territoire ;*
- *L'accès à la scolarisation et à la formation des jeunes les plus en difficulté pour réduire le décrochage, la précarité, l'isolement et ainsi favoriser leur insertion socioprofessionnelle ;*
- *L'accès des jeunes au logement pour pouvoir s'insérer dans la vie active ;*
- *La lutte contre la précarité des jeunes et des familles monoparentales.*



SENIORS ET PERSONNES VULNÉRABLES : les effets du vieillissement de la population dans les Landes

Définition : on considère dans cette étude les 60 ans et plus. Toutefois il est important de distinguer trois tranches d'âge pour lesquelles les besoins et les interventions diffèrent :

- Les jeunes seniors (60-74 ans) : il s'agit d'une population ressource pour le territoire, les jeunes retraités disposant d'un capital temps important ;
- Les personnes plus âgées (75-84 ans) : il s'agit d'une génération intermédiaire entre des personnes qui sont très actives et des personnes qui peuvent connaître des situations de dépendance ;
- Les très âgées (85 ans et plus) : c'est une population plus isolée et dépendante où les situations d'urgence prennent sur la prévention.

→ Démographie

En 2021 on recense 7 638 personnes de 60 ans et plus, soit 32 % de la population (Peyrehorade 34 %, Pouillon 37 %, Landes 33 %). Parmi ces personnes, 35 % ont 75 ans ou plus. En 2015, les seniors représentaient 30 % de la population, soit 2 points de moins. En 2010 ils représentaient 28 % de la population.

La structure de la population nous indique une augmentation de représentation de la tranche des 40-59 ans sur le territoire depuis 1990 (Landes idem) : 29 % de la population (Peyrehorade 25 %, Pouillon 27 %), c'est la part la plus importante avant celle des 60-74 ans (CC 20 %, Peyrehorade 21 %, Pouillon 23 %). Cela signifie donc qu'inexorablement, les ménages déjà sur place qui vont rester au sein du territoire vont vieillir pour alimenter de façon constante la part des plus de 75 ans. Cette réalité risque d'être renforcée si le solde migratoire chez les jeunes adultes reste faible et si celui chez les tranches d'âge intermédiaires reste plus fort.

→ Les conditions de vie et offre de soins

Les personnes âgées sont concernées par l'isolement résidentiel, on note en effet que 19 % des 60-74 ans (Landes 24 %) et 38 % des 75 ans et plus vivent seuls à domicile (Landes 39 %). Pour les 60-74 ans la part a augmenté de 2 points, alors qu'elle est stable chez les 75 ans et plus.

77 % des personnes de plus de 64 ans sont propriétaires (Landes 81 %), 17 % sont locataires du parc privé (Landes 16 %) et 7 % sont locataires du parc social (Landes 4 %).

Parmi les propriétaires et locataires confondus de plus de 64 ans, 86 % vivent dans un grand logement (Landes 77 %).

On peut rappeler que les revenus médians les plus forts se trouvent chez les 50-59 ans, suivis de ceux des 60-74 ans, puis celui des 75 ans et plus.

Offre de soins

Données 2022 de l'ARS

Au sein du territoire intercommunal on dénombre :

- 21 médecins généralistes dont 29 % ont plus de 55 ans. Densité en hausse et supérieure à celle en France ;
- 55 infirmiers. Densité en hausse et supérieure à celle en France ;
- 57 kinésithérapeutes. Idem ;
- 11 dentistes. Densité en baisse et inférieure à celle en France ;
- 5 orthophonistes. Idem ;
- 4 sages femmes. Densité en hausse et supérieure à celle en France ;
- 8 pharmacies, 2 Maison de santé pluridisciplinaires, 1 Centre de santé polyvalents.

Pour précision, 10 communes du territoire ne sont couvertes par aucun soignant (dont médecin généraliste). Il convient donc de ne pas confondre offre de soins et accès aux soins, en particulier au regard des freins liés à la mobilité (des patients et des soignants eux-mêmes).

→ La dépendance

On recense 2 704 personnes de 75 ans et plus (Landes 50 527), c'est-à-dire celles qui commencent à être ou qui sont déjà concernées par la dépendance.

Le Conseil départemental des Landes, concernant l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) en 2024, indique que 355 personnes percevaient l'APA à domicile (Landes 6 656) et 204 l'APA en établissement

(Landes 4 542). Croisées avec le nombre de personnes de 75 ans et plus, elles nous permettent de calculer un taux de dépendance de 21 % (Landes 22 %).

En matière de services, on note la présence et l'implication du CIAS pour l'aide à domicile, les soins infirmiers à domicile et le portage de repas. Il y a 2 EHPADs sur le territoire (Peyrehorade Nauton Truquez et Pouillon Chamière fleurie) proposant en tout 213 places en hébergement permanent dont 28 places en Unité Alzheimer et 13 places en accueil de jour. En matière d'hébergement permanent on peut donc estimer la capacité d'accueil à 17 % des personnes de 80 ans et plus (1 230. Landes 15 %).

Le ratio aidants/aidés au niveau intercommunal est de 4.2 (Peyrehorade 3.4, Landes 4.3). En 2010 il était de 5.5. L'absence de proches aidants représentent donc un surcroit d'activité à anticiper pour les services d'accompagnement du grand âge.

→ Les droits liés aux situations de handicap

Les données de la MLPH concernant l'année 2024 :

3 215 bénéficiaires (soit 13 % de la population) se partageant 8 031 droits ouverts en cours de validité.

Parmi ces droits :

- 41 % concernaient une carte (invalidité, priorité, stationnement) ;
- 20 % l'orientation vers une structure/un dispositif (dont accompagnement vers marché du travail) ;
- 17 % la RQTH ;
- 9 % l'AAH ;
- 5 % la PCH ;
- 1 % l'AEEH et aide humaine associée.

51 % des bénéficiaires étaient âgés de plus de 60 ans, 31 % avaient entre 40 et 60 ans et 9 % avaient moins de 20 ans.

Le territoire est couvert par deux structures dédiées aux personnes en situation de handicap :

Peyrehorade :

- Les Iris : Foyer d'hébergement, Service d'accompagnement à la vie sociale, Foyer de vie ;
- FaCylties Multi Services : entreprise adaptée.

Cauneille :

- Château de Cauneille : Foyer de vie et Foyer d'accueil médicalisé.

LES ENJEUX A RETENIR :

- *L'isolement familial, géographique, résidentiel et social des seniors et personnes vulnérables sur un territoire rural et avec des disparités de niveaux de vie ;*
- *L'accès aux soins des personnes sans mobilité, vulnérables et isolées*
L'accès aux droits et aux services des personnes vulnérables isolées ;
- *Le renforcement des liens intergénérationnels pour favoriser la cohésion au sein de la population ;*
- *L'anticipation du creusement des écarts de niveaux de vie pour réfléchir d'ores et déjà aux besoins futurs ;*
- *L'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap et l'anticipation de leur vieillissement pour favoriser leurs conditions de vie.*



Synthèse des résultats de l'enquête des Personnes Ressources

Afin de venir compléter qualitativement les résultats du diagnostic territorial, une enquête a été réalisée à l'échelle de la communauté de communes. Des « personnes ressources », identifiées par les membres du comité de pilotage, comme étant représentatifs de la population de par leur activité, profession et connaissance du territoire, ont répondu à un questionnaire.

L'objectif premier de cette enquête est d'avoir une perception subjective de la vie sur le territoire concernant plusieurs thèmes (qualité de vie, logement, accès aux soins, isolement...) mais aussi différents publics : les jeunes, les familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes en situation de précarité.

Sont présentés ci-dessous d'une part les résultats statistiques et d'autre part les résultats qualitatifs basés sur le ressenti des répondants et reprenant les aspects positifs rencontrés sur le territoire et les difficultés soulevées.

Profil des répondants

88 questionnaires ont été complétés :

Concernant les statuts des répondants (116 cases cochées) :

- 61 % sont des salariés en activité ;
- 12 % des travailleurs indépendants ou chefs d'entreprise ;
- 12 % des retraités ;
- 26 % des bénévoles associatifs ;
- 14 % d'élus locaux ;
- 10 % déclarent un statut « autre » ;
- 1 % de parents au foyer ;
- 0 % en recherche d'emploi ;
- 0 % d'étudiant ou personne en formation.

Concernant les territoires d'intervention (283 cases cochées) :

- Bélieu 16 % ;
- Cagnotte 11 % ;
- Cauneille 15 % ;
- Estibeaux 8 % ;
- Gaas 8 % ;
- Habas 13 % ;
- Hastingues 8 % ;
- Labatut 15 % ;
- Mimbasté 9 % ;
- Misson 9 % ;
- Mouscardes 6 % ;
- Oeyregave 12 % ;
- Orist 15 % ;
- Orthevielle 15 % ;
- Ossages 6 % ;
- Pey 9 % ;
- Peyrehorade 33 % ;
- Port de Lanne 16 % ;
- Pouillon 26 %.
- St Cricq du Gave 12 %
- St Etienne d'Orthe 14 %
- St Lon les Mines 13 %

- Sorde l'Abbaye 12 %
- Tilh 6 %
- L'ensemble de l'interco 23 %

Concernant l'âge des répondants (86 cases cochées) :

- 52 % de 45 et 60 ans ;
- 15 % de 60 et 75 ans ;
- 24 % de 30 et 45 ans ;
- 4 % de 75 ans ou plus ;
- 5 % de 18-30 ans.

Concernant le ou les publics rencontrés (445 cases cochées) :

- 56 % les enfants ;
- 91 % les familles ;
- 71 % les jeunes ;
- 69 % les seniors ;
- 72 % les personnes en situation de précarité ;
- 66 % les personnes en situation de handicap ;
- 43 % les personnes dépendantes ;
- 50 % les personnes en insertion socioprofessionnelle.



1° La qualité de vie au sein du territoire vous paraît-elle

87 avis exprimés

- La qualité de vie est **satisfaisante voire très satisfaisante** pour 83 % des répondants.

Atouts

- Le Pays d'Orthe et Arrigans est un territoire accueillant, calme, paisible, loin de la surpopulation et sécurisant ;
- L'emplacement géographique, le rend particulièrement intéressant : pôles économiques à proximité (BAB, Dax et Orthez), montagnes et zone côtière, réseau autoroutier et gares ;
- Les villages sont agréables à vivre et bien entretenus ;
- L'esprit village donne le sentiment d'appartenir à une grande famille : entraide et convivialité ;
- Les infrastructures et équipements sont qualitatifs et accessibles ;
- Les politiques globalement déployées en matière de développement de services et de soins, avec des personnels disponibles et à l'écoute, sont particulièrement appréciées ;
- La qualité et la densité du tissu associatif joue un rôle important pour le bien vivre.

Faiblesses

- Le territoire a deux facettes différentes : Orthe et Arrigans. Cela peut représenter un point faible, notamment lorsque ça concerne l'accessibilité aux services, soins et commerces. Et que ça impacte l'interconnaissance et la cohésion ;
- La dimension rurale, bien que très appréciée, représente des désavantages en l'absence de solutions de mobilité. Elle impacte l'autonomie des ménages fragilisés (âge, handicap et précarité) ;
- L'isolement numérique en milieu rural pour les ménages fragiles est problématique dans un contexte où tout tend à être dématérialisé ;
- Le soutien aux associations serait à renforcer pour anticiper le vieillissement des bénévoles en les renouvelant et pour les accompagner dans leur gestion. Il s'agirait ainsi de contribuer à garantir le maintien de la qualité et de l'ampleur du tissu existant ;
- Les liens sociaux se détériorent, notamment au niveau générationnel et en raison d'une forme de repli sur soi. Cela impacte surtout les jeunes et les ménages fragilisés.



2° Comment qualifiez-vous le niveau de vie (revenus) de la population ?

- Le niveau de vie est qualifié de **satisfaisant** voire **très satisfaisant** pour :
 - Les jeunes à 64 % (*sur 77 avis*) ;
 - Les familles et adultes à 89 % (*sur 80 avis*) ;
 - Les seniors à 68 % (*sur 73 avis*) ;
- Le niveau de vie est qualifié de **peu satisfaisant** voire **insatisfaisant** pour :
 - Les familles monoparentales à 58 % (*sur 71 avis*) ;
 - Les personnes vulnérables à 71 % (*sur 73 avis*).

COMMENTAIRES

Atouts :

- Les services sociaux, les associations et les diverses aides, permettent de soutenir à minima les personnes les plus en difficultés ;
- Sur le territoire Orthe et Arrigans, le coût de la vie est moindre que sur les territoires voisins, donc les ménages s'en sortent moins difficilement ;
- Le niveau de vie est satisfaisant pour les couples avec enfant(s) ou non, disposant de deux sources de revenus ;
- L'activité saisonnière au sein de territoire permet de trouver une source de revenus de « secours » en attendant de pouvoir se stabiliser.

Faiblesses :

- Le coût de la vie est de plus en plus onéreux principalement en raison du budget des ménages dédiés à la mobilité et au logement ;
- L'absence de politique de développement de la mobilité impacte les publics en insertion recherchant de l'emploi durable ;
- Les familles monoparentales, les seniors isolés, les personnes en situation de handicap et les jeunes en insertion, sont en difficulté sur ce territoire où il est difficile de se loger, de se déplacer et donc de trouver des solutions pour améliorer le train de vie et les revenus ;
- Il y a des inégalités de revenus marquées au sein du territoire : il y a ceux qui vivent bien et les autres. Cela impacte l'esprit de solidarité et la compréhension ;
- Beaucoup de seniors s'appauvissent car leurs retraites agricoles ne suffisent plus dans un contexte économique difficile.



3° Les moyens mis en place pour la mobilité (transport) de la population

Vous paraissent-ils ?

- Les moyens mis en place pour la mobilité paraissent **peu satisfaisants** ou **insatisfaisants** pour :
- Les jeunes à 74 % (*sur 81 avis*) ;
- Les familles et adultes à 54 % (*sur 80 avis*) ;
- Les familles monoparentales à 66 % (*sur 76 avis*) ;
- Les seniors à 59 % (*sur 78 avis*) ;
- Les personnes vulnérables à 71 % (*sur 75 avis*) ;
- Les personnes en situation de précarité à 74 % (*sur 72 avis*).

COMMENTAIRES

Atouts :

- La présence du réseau autoroutier pour les personnes véhiculées est un point positif ;
- La présence du réseau ferré représente un potentiel à exploiter ;
- L'accès au transport scolaire est très apprécié ;
- L'association Solutions mobilité répond à un besoin certain,
- Lorsqu'il correspond aux besoins, Transp'Orthe est appréciable.

Faiblesses :

- Sans voiture, on ne peut rien faire sur le territoire ;
- L'accès financier à un véhicule personnel devient de plus en plus difficile ;
- Transp'Orthe n'est pas adapté aux besoins quotidiens et le taxi social ne couvre pas l'ensemble du territoire ;
- Les jeunes, les personnes en situation de précarité, les familles monoparentales et les personnes vulnérables (âge et handicap) sont particulièrement sanctionnés par l'absence de transport en commun adapté à leurs besoins ;
- La majorité de l'offre de services se trouve à Peyrehorade. Il conviendrait de décentraliser l'existant pour couvrir équitablement l'ensemble du territoire et éviter les trajets pour les ménages fragilisés (développement du « aller vers ») ;
- Les difficultés liées à la mobilité impactent tout le reste : apporter des solutions adaptées changerait beaucoup de choses ;
- Le covoiturage n'est pas suffisamment développé. Il faut inciter cette pratique ;
- Beaucoup de trajets concernent le besoin de se rendre dans les agglomérations voisines pour aller travailler, faire des démarches ou accéder aux soins. Sans voiture c'est impossible ;
- Le territoire n'est pas équipé par un réseau de voies douces sécurisées. C'est problématique pour les personnes en capacité de marcher ou de faire du vélo sur des distances accessibles, notamment dans les zones de Peyrehorade et de Pouillon.



4° L'offre de logements sur le territoire vous paraît-elle ?

- L'offre de logement paraît **peu satisfaisante** ou **insatisfaisante** pour :
- Les jeunes à 83 % (*sur 71 avis*) ;
- Les familles et adultes à 71 % (*sur 76 avis*) ;
- Les familles monoparentales à 82 % (*sur 72 avis*) ;
- Les seniors à 67 % (*sur 70 avis*) ;
- Les personnes en perte d'autonomie à 88 % (*sur 69 avis*) ;
- Les personnes en situation de handicap à 92 % (*sur 66 avis*) ;
- Les personnes en situation de précarité à 88 % (*sur 66 avis*).

COMMENTAIRES

Faiblesses :

- Le parc locatif privé comme social est restreint et représente un frein considérable sur le territoire ;
- Les exigences de bailleurs privés sont parfois démesurées et rendent le locatif inaccessible ;
- Le parc locatif existant est inadapté aux besoins. Il faudrait des logements plus petits et mieux conçus ;
- Il y a un important besoin de rénovation des logements dans certaines communes, qu'il s'agisse de logements occupés ou vacants ;
- Beaucoup de logements sont inoccupés. Ils représentent un potentiel non exploité ;
- Il y a beaucoup de logements insalubres notamment à Peyrehorade ;
- Le territoire devenant de plus en plus attractif, il devient de moins en moins accessible du point de vue immobilier : il faut penser conjointement l'attractivité et le logement pour équilibrer l'offre et la demande ;
- L'accès à la propriété est devenu inenvisageable pour bon nombre de ménages ;
- Il n'y a plus de mobilité résidentielle possible au sein du territoire pour : les jeunes qui démarrent dans la vie, les ménages en situation de précarité et les personnes vulnérables vivant dans un logement inadapté ;
- La question de l'accès au logement rejoue les difficultés liées à la mobilité : avoir la possibilité de se déplacer sans voiture élargirait les possibilités en matière de localisation du logement ;
- Il manque souvent une politique volontariste dans les communes en matière d'accès au logement ;
- C'est un sujet récurrent depuis de nombreuses années. Peu de réponses ont finalement été apportées ;
- Il y a un besoin important de développer l'accès au logement des jeunes en insertion, des travailleurs saisonniers, des seniors et personnes handicapées ayant la capacité de rester à domicile sans pouvoir rester dans leur logement actuel ;
- L'impossibilité de changer de logement entretient parfois l'isolement de la personne ;
- Sans pouvoir changer de logement ou en trouver un, les jeunes quittent finalement le territoire pour s'installer ailleurs ;
- Il n'y a pas de solution en cas d'urgence pour accueillir les personnes sans domicile fixe ;
- De nouveaux types d'habitats représenteraient de solutions (exemple : Tiny houses). En raison de méconnaissances ou de préjugés, les élus locaux sont parfois fermés face à ces solutions.



5° L'accès aux soins sur le territoire vous paraît-il ?

- L'accès aux soins paraît **satisfaisant** ou **très satisfaisant** pour :
 - Les médecins généralistes à 80 % (*sur 80 avis*) ;
 - Les pharmacies à 95 % (*sur 82 avis*) ;
 - Les soins paramédicaux à 83 % (*sur 80 avis*) ;
 - L'accès financier aux soins à 73 % (*sur 64 avis*) ;
- L'accès aux soins paraît **insatisfaisant** ou **très insatisfaisant** pour :
 - Les soins relevant d'un spécialiste à 57 % (*sur 81 avis*).

COMMENTAIRES

Atouts :

- C'est un secteur relativement satisfaisant, grâce à des améliorations induites par des efforts mis en œuvre par exemple avec la mise en œuvre de Maisons de santé ;
- Au regard d'autres secteurs eu sein du département landais, le territoire est bien couvert ;
- Le trio « généralistes, dentistes, pharmacies » nécessaire au quotidien est bien présent sur le secteur ;
- Les Maisons de santé ont permis de développer davantage de permanences et de diversifier l'offre de soins ;
- Il y a des spécialités présentes sur le territoire malgré sa ruralité (gynéco, ORL, ophtalmo notamment).

Faiblesses :

- Il conviendrait de veiller à une égalité territoriale d'accès aux soins ;
- Une attention est à porter sur les cas de médecins généralistes ne prenant plus de patientèle ;
- Les personnes sans mobilité sont les premières concernées par l'absence d'accès aux soins ;
- Toutes les spécialités ne sont pas présentes sur le territoire, ce qui est logique. Cependant, il faudrait permettre aux personnes sans véhicules de se rendre à Dax ou à Bayonne pour y accéder ;
- Beaucoup de médecins ne se déplacent plus à domicile. C'est un problème pour les personnes isolées ne conduisant pas ou n'ayant pas de véhicule ;
- Les rendez-vous pour accéder à un généraliste et a fortiori à un spécialiste deviennent trop longs ;
- Beaucoup trop de personnes renoncent aux soins par manque de moyen ;
- L'offre « psy » (psychiatres, psychologues, pédo psychiatres) est très insuffisante alors que le besoin est de plus en plus important.



- L'accès à l'emploi paraît **peu satisfaisant** ou **insatisfaisant** pour :
- Les jeunes à 52 % (*sur 71 avis*) ;
- Les femmes à 50 % (*sur 70 avis*) ;
- Les familles monoparentales à 61 % (*sur 70 avis*) ;
- Les seniors à 63 % (*sur 68 avis*) ;
- Les personnes en situation de handicap à 68 % (*sur 66 avis*) ;
- Les personnes en situation de précarité à 78 % (*sur 68 avis*).

COMMENTAIRES

Atouts :

- Des efforts sont réalisés en matière de développement économique, notamment avec le Salon des 1000 emplois et la gestion des zones intercommunales ;
- Il existe un vivier d'emplois au sein du territoire, même s'il s'agit d'emplois liés à la saisonnalité, par définition précaires ;
- La position géographique du territoire est intéressante avec des pôles économiques à proximité. Il est attractif pour les entreprises ;
- Il y a des emplois accessibles aux personnes en situation de handicap. Certains acteurs locaux sont engagés sur cette question.

Faiblesses :

- Il conviendrait de diversifier les offres d'emplois car les emplois saisonniers présents ne permettent pas une stabilité financière et une insertion durable des salariés concernés ;
- Les problématiques liées à la mobilité sont des freins en matière d'accès à l'emploi. Seul les ménages avec un véhicule personnel peuvent travailler ;
- La grande majorité des salariés qui vivent sur le territoire n'y travaillent pas, car l'offre sur place ne correspond pas à leurs profils ;
- Les jeunes, les monoparents et les plus de 50 ans ont plus de difficulté à trouver ou à retrouver un emploi durable ;
- Les familles monoparentales doivent conjuguer les problématiques de garde d'enfant, de mobilité et d'emploi. C'est très compliqué.
- Pour les jeunes, il est très important de faciliter l'accès à un premier emploi ;
- Il y a de plus en plus d'entreprises. Cependant elles ne proposent pas nécessairement de l'emploi durable ;
- Le contexte de restrictions budgétaires, y compris au niveau de l'Etat n'est pas favorables aux politiques de soutien à l'insertion des personnes très éloignées de l'emploi.



- L'offre de commerces paraît **satisfaisante** ou **très satisfaisante** pour :
- Les familles et les adultes à 69 % (*sur 80 avis*) ;
- Les jeunes à 51 % (*sur 77 avis*) ;
- Les familles monoparentales à 66 % (*sur 66 avis*) ;
- Les seniors à 69 % (*sur 77 avis*) ;
- Les personnes vulnérables à 61 % (*sur 74 avis*) ;
- Les personnes en situation de précarité à 57 % (*sur 75 avis*) ;
- En matière d'accessibilité à 63 % (*sur 78 avis*).

COMMENTAIRES

Atouts

- La couverture commerciale est globalement satisfaisante sur le territoire à la fois quantitativement et qualitativement ;
- Les possibilités en matière de circuits-courts sont très appréciées et contribuent à la qualité de vie ;
- La présence des associations caritatives et d'une recyclerie à Mimbaste répond aux besoins de première nécessité des personnes en situation de précarité ;
- Des supermarchés dans les deux villes principales, des commerces de proximité y compris dans certains villages, des marchés, des commerces de « bouche » : l'offre est satisfaisante au quotidien ;
- Il existe des navettes en bus pour se rendre à moindre coût dans les ventas à la frontière espagnole.

Faiblesses :

- Comme sur d'autres questions, la mobilité est déterminante pour accéder aux commerces surtout pour les personnes situées dans les zones très rurales ;
- L'offre pourrait être étoffée et diversifiée, mais est-ce les consommateurs joueraient le jeu ? ;
- Il manque une offre textile accessible sur le territoire ;
- A Peyrehorade, la qualité des trottoirs et des aménagements est à revoir pour pouvoir circuler avec une poussette ou un fauteuil roulant dans certaines zones ;
- Proposer une offre alimentaire en hyper proximité dans certains villages serait intéressant ;
- L'offre n'est pas toujours adaptée aux revenus des ménages les plus modestes ;
- Il conviendrait de pouvoir maîtriser le foncier pour développer l'entreprenariat commercial local.



8° L'accès au sport et à la culture vous paraît-il ?

- L'accès paraît **satisfaisant** ou **très satisfaisant** pour :
 - Les jeunes (sport) à 89 % (*sur 82 avis*) ;
 - Les jeunes (culture) à 69 % (*sur 77 avis*) ;
 - Les familles (sport) à 88 % (*sur 81 avis*) ;
 - Les familles (culture) à 72 % (*sur 78 avis*) ;
 - Les seniors (sport) à 81 % (*sur 73 avis*) ;
 - Les seniors (culture) à 73 % (*sur 73 avis*) ;
 - Les personnes vulnérables (sport) à 56 % (*sur 68 avis*) ;
 - Les personnes vulnérables (culture) à 58 % (*sur 65 avis*) ;
 - Les personnes en situation de précarité (sport) à 54 % (*sur 63 avis*) ;
 - Les personnes en situation de précarité (culture) à 51 % (*sur 63 avis*).

COMMENTAIRES

Atouts

- L'offre sportive, grâce aux divers est très accessible, variée et permet de répondre à peu près à toutes les envies et toutes les bourses ;
- Les associations culturelles et leurs bénévoles dévoués permettent aux habitants d'accéder à du théâtre, de la danse, des médiathèques, etc.
- Il y a donc du choix, avec un accueil de qualité et beaucoup de dynamisme.

Faiblesses :

- Il faut être mobile pour accéder aux activités ;
- L'offre culturelle est moins développée et variée que l'offre sportive. Elle n'est aussi pas assez visible, lisible et connue. Il conviendrait de la mettre davantage en exergue et de la soutenir ;
- Il manque une médiathèque à Peyrehorade, et plus largement sur l'ensemble du territoire une offre en matière d'arts plastiques ;
- Peut-être qu'un lieu, tel qu'un centre culturel, permettrait de développer l'existant et son attractivité ;
- Les personnes fragilisées ont moins de possibilités d'accéder à l'offre : personnes âgées, personnes en situation de handicap et ménages en situation de précarité.



- Les services paraissent **satisfaisants** ou **très satisfaisants** pour :
- La petite enfance à 81 % (*sur 79 avis*) ;
- La jeunesse à 73 % (*sur 79 avis*) ;
- Les familles monoparentales à 65 % (*sur 71 avis*) ;
- Les seniors à 81 % (*sur 77 avis*) ;
- Les personnes vulnérables à 62 % (*sur 69 avis*) ;
- Les personnes en situation de précarité à 60 % (*sur 67 avis*).

COMMENTAIRES

Atouts :

- La volonté des politiques et acteurs locaux de développer l'offre de service est très appréciée et reconnue ;
- Il y a une satisfaction générale que ce soit sur la disponibilité, l'accessibilité et la diversité de l'offre ;
- Les bulletins municipaux et communautaires sont de bons relais pour connaître l'offre de services ;
- Les partenariats existants entre services sont très appréciables.

Faiblesses :

- Il y a une différence de maillage entre le secteur Orthe et le secteur des Arrigans. Il conviendrait donc de décentraliser et de travailler sur la proximité pour favoriser l'accès aux services des personnes ayant moins de mobilité ;
- Il conviendrait de renforcer les dispositifs consacrés aux jeunes, car il y a trop de situations de désœuvrement ;
- Ce ne sont pas les personnes les plus fragiles qui connaissent le mieux les possibilités existantes ;
- La capacité d'accueil en structure des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, est à développer comme partout ;
- La capacité d'accueil des enfants de moins de 3 ans est inégale sur le territoire ;
- Malgré le travail important réalisé par les associations caritatives, il est nécessaire de renforcer les possibilités d'accompagnement.



10° Connaissez-vous les services assurés par la Communauté de communes d'Orthe et Arrigans ?

- Tous les services sont **majoritairement connus** :
- Les crèches à 80 % (*sur 85 avis*) ;
- Le Relais petite enfance à 77 % (*sur 84 avis*) ;
- Le lieu d'accueil enfant parent à 67 % (*sur 84 avis*) ;
- L'Espace Ados à 67 % (*sur 84 avis*) ;
- Les accueils de loisirs à 74 % (*sur 84 avis*) ;
- Les ludothèques à 93 % (*sur 84 avis*) ;
- La piscine de Peyrehorade à 94 % (*sur 85 avis*) ;
- Transp'Orthe à 80 % (*sur 84 avis*) ;
- L'Office de Tourisme à 89 % (*sur 71 avis*) ;
- France services à 87 % (*sur 77 avis*) ;
- L'agenda et la newsletter culturels à 69 % (*sur 69 avis*) ;
- Le réseau des médiathèques à 80 % (*sur 67 avis*) ;
- L'EHPAD de Pouillon à 73 % (*sur 79 avis*) ;
- Le service d'aide à domicile à 65 % (*sur 71 avis*) ;
- Le service de portage de repas à 81 % (*sur 77 avis*).

- Les services **les plus utilisés** :
- Les ludothèques à 25 % (*sur 84 avis*) ;
- La piscine de Peyrehorade à 24 % (*sur 85 avis*) ;
- L'Office de tourisme à 25 % (*sur 85 avis*) ;
- France services à 37 % (*sur 84 avis*) ;
- L'agenda et newsletter culturels à 39 % (*sur 83 avis*) ;
- Le réseau de médiathèques à 27 % (*sur 83 avis*) ;

COMMENTAIRES

Atouts :

- L'offre de service intercommunale est très développée, variée et qualitative. C'est un satisfecit ;
- France Services est très appréciée, c'est un atout majeur du territoire ;
- L'offre est clairement identifiée par la population.

Faiblesses :

- Un des seuls inconvénients est la centralisation de l'offre à Peyrehorade ;
- Même si les services sont connus et reconnus ils sont parfois peu utilisés alors qu'ils répondent aux besoins.
Pourquoi ?
- Il y a encore de la méconnaissance à propos de l'existant notamment entre le secteur ouest et est du territoire ;
- Il faudrait encore renforcer l'accès au numérique car la dématérialisation des démarches pose beaucoup de problèmes ;
- Ce ne sont pas les familles en difficulté qui connaissent le mieux les possibilités ;
- Il faut encore renforcer le soutien à la parentalité opérationnelle.



11° Comment qualifiez-vous l'isolement géographique sur le territoire ?

- L'isolement géographique est qualifié de **peu important** ou d'**inexistant** pour :
 - Les familles adultes à 73 % (*sur 76 avis*) ;
 - Les familles monoparentales à 55 % (*sur 79 avis*) ;
 - Les seniors à 51 % (*sur 76 avis*) ;
- L'isolement géographique est qualifié de **d'important** ou de **très important** pour :
 - Les jeunes à 54 % (*sur 76 avis*) ;
 - Les personnes vulnérables à 68 % (*sur 71 avis*) ;
 - Les personnes en situation de précarité à 69 % (*sur 72 avis*).

COMMENTAIRES

Atouts :

- Aucun village n'est isolé des premières commodités ;
- Il existe encore une solidarité familiale forte et un esprit d'entraide sur le territoire ;
- L'isolement géographique n'est pas toujours subit, cela peut être un choix pourvu qu'on puisse se déplacer.

Faiblesses :

- Cette question rejoint celle de la mobilité : on ne subit pas l'isolement si on peut se déplacer ;
- Par conséquent les plus concernés sont ceux qui sont en difficulté vis-à-vis de la mobilité ;
- Il faudrait décentraliser l'offre existante en développant la proximité et le « aller vers » ;
- L'isolement géographique dans certaines zones est un frein à leur développement ;
- Les personnes en difficulté sans proches aidants sont doublement concernées.



12° Comment qualifiez-vous l'isolement social sur le territoire

- L'isolement social est qualifié de **peu important** ou d'**inexistant** pour :
 - Les familles et les adultes à 75 % (*sur 70 avis*) ;
 - Les familles monoparentales à 58 % (*sur 72 avis*) ;
 - Les jeunes à 66 % (*sur 70 avis*) ;
 - Les seniors à 63 % (*sur 70 avis*).
- L'isolement social est qualifié d'**important** ou de **très important** pour :
 - Les personnes vulnérables à 64 % (*sur 66 avis*) ;
 - Les personnes en situation de précarité à 62 % (*sur 66 avis*).

COMMENTAIRES

Atouts :

- Il y a beaucoup d'entraide et de solidarité sur le territoire ;
- Le tissu associatif local permet de lutter contre l'isolement social ;
- Les travailleurs sociaux et les secrétaires de Mairie font un travail remarquable.

Faiblesse :

- Les jeunes et les personnes âgées seules sont davantage concernés par l'isolement social ;
- Les difficultés des associations pour renouveler le bénévolat représente un risque à prendre en compte ;
- Le recul de certains services publics est problématique (PMI, ASE, etc.) ;
- Les nouveaux arrivants pourraient être mieux accueillis et associés à la vie locale ;
- Il y a une méconnaissance en matière de lieux d'accueil et de rencontre, d'accompagnement et de soutien sur le territoire.

Analyse partagée : Mener son parcours de vie au sein du territoire d'Orthe et Arrigans

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le 12/12/2025
ID : 040-200069417-20251209-2025_151-DE



Composition initiale du Groupe d'analyse partagée :

- Les élus et services concernés de la communauté de communes et du CIAS
- La CAF des Landes
- La MSA Sud-Aquitaine
- L'Association Solutions Mobilité
- Trans'Landes
- Le Taxi social exerçant au sein du territoire
- Le Conseil départemental : MLS et PMI
- SOLIHA Landes
- L'ADIL des Landes
- La Mission Locale des Landes
- Cap Emploi
- France Travail
- La Banque alimentaire
- La CARSAT Sud Aquitaine
- Des médecins et infirmiers locaux (+CPTS)
- Les pompiers du secteur
- Les Petits Frères des pauvres
- Les Restos du Cœur
- Le Secours Catholique
- Les communes du territoire (Maires et DGS)
- Les collèges du territoire
- Le Lycée de Peyrehorade
- Les TK Elevator
- Intermarché Cauneille
- Sikig
- L'ADAPEI des Landes
- Facilities Multiservices
- La MLPH (Communauté 360°)
- La Jeunesse au Plein Air des Landes
- Les associations du 3ème âge (Peyrehorade et Pouillon)
- L'ASEPT des Landes

A l'issue de la présentation des données relatives à la thématique, trois axes de réflexion ont été retenus par le groupe de travail comme étant prioritaires pour structurer leur analyse afin de proposer des pistes d'actions concrètes :

- Axe 1 : Le parcours résidentiel
- Axe 2 : La mobilité pour tous
- Axe 3 : La prévention de la précarité.

NB : Les propositions d'actions sont formulées par les acteurs de terrain à partir de leurs analyses et de leurs expériences. Ces propositions peuvent être prises telles quelles ou servir de point de mire pour piloter l'action sociale. Le but premier de l'ABS est de pouvoir agir pour répondre aux besoins sociaux identifiés. Compte-tenu de l'étendue du champ social, les propositions d'actions débordent nécessairement les compétences des collectivités. Elles s'adressent donc à l'ensemble des acteurs. Les propositions n'ont aucun caractère prescriptif.

Le parcours résidentiel

❖ L'analyse et les propositions des acteurs

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
 Reçu en préfecture le 10/12/2025
 Publié le 12/12/2025
 ID : 040-200069417-20251209-2025_151-DE



ATOUTS	FAIBLESSES
Ex : L'existence d'un parc de logements communaux <ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des aides financières avec le dispositif Petite Ville de Demain Parc locatif social existant Saint Ion Les Mines : création de résidences séniors / résidence sociale avec XL Habitat Foncier existant sur les 24 communes Maintien à domicile structuré Un territoire choisi mais pas subi (définition tirée du SCOT) 	Ex : Un parc locatif peu développé <ul style="list-style-type: none"> Peu de communication avec les bailleurs sociaux, peu de connaissance sur les opportunités des bailleurs sociaux Peu de logements adaptés aux personnes vieillissantes Manque ou peu de logements d'urgence locaux (attention à la notion que l'on souhaite donner : pas de passage par le 115) Logements d'urgence qui se transforment souvent en logements pérennes Manque jonction, de lien entre le domicile et l'établissement (EHPAD)
Opportunités	MENACES/FREINS
Ex : L'OPAH RU et la démarche Petite ville de Demain à Peyrehorade <ul style="list-style-type: none"> Foncier existant sur les 24 communes 1200 logements vacants Aides financières : Rénoa, OPAH Développer le logement social sur les communes centrales : Peyrehorade, Labatut, Pouillon, Saint Lon les Mines, Habas. Création de 20 logements hôteliers à vocation sociale : RHVS, avec un accompagnement social Permis de louer : exemple de Morcenx → la communauté de communes (CC) le porte : avant chaque location, la CC va voir si le logement est décent//Attention aux ultra précaires qui accèdent à des logements insalubres et qui si les logements sont retirés du marché, n'auraient rien. Rappel : un locataire peut demander une mise en conformité de son logement, des travaux pour lutter contre l'insalubrité. Evocation de la Garantie VISALE, action logement 	Ex : Les situations d'insalubrité et le mal logement en général <ul style="list-style-type: none"> Freins financiers, psychologiques, familiaux pour libérer les logements. Manque de petits logements Jeunes publics : logements insuffisants pas accès aux logements sociaux au vu des critères d'attribution Mal logement, insalubrité Difficulté de compréhension des propriétaires : pas d'information de la part des propriétaires qui louent des logements indécents voire indignes. Relationnel compliqué avec les propriétaires. Difficultés de mettre les logements aux normes de plus en plus strictes Peu de logements en T3 T4 Manque de moyens des familles monoparentales pour louer (garanties) Parc résidentiel existant mais peu adapté : beaucoup de grandes maisons Coût de la construction important Nouveaux arrivants 40ans : fermeture de classes car manque de jeunes Vieillissement de la population Méconnaissance, communication : comment donner à connaître l'existant ?



Priorité	Problème Besoin identifié	Publics concernés	Meilleure échelle pour agir Qui est compétent ? Qui peut financer ?	Existant ou exemple ?	Actions nouvelles possiblement déployables
1	Il y a plus de demandes que d'offre notamment au niveau locatif. Besoin de créer de développer le parc de logements. Les situations de mal logement et de logements non adaptés	Tous les publics et notamment les salariés, souhaitant s'installer et rester au sein du territoire Personnes âgées Personnes handicapées Familles monoparentales Populations fragilisées Travailleurs saisonniers	Echelle : Communes, Communauté de communes, Conseil départemental, Etat Financements : Etat, Conseil départemental, promoteurs (avec encadrement politique), bailleurs sociaux (dont XL Habitat et COL), Action Logement, Solihab Landes, RENOVA (France Rénov), PROCIVIS, SATEL et Vitalandes Compétence : Communes, Communauté de communes, Particuliers	Le bail Réel Solidaire : on achète les murs mais pas le terrain pour lequel on paie une redevance https://www.actionlogement.fr/guide-s/acheter-un-bien-immobilier/comprendre-bail-reel-solidaire Locatif : bailleurs sociaux (XL Habitat et COL, etc.) Expérimentation en cours : RHVS courant 2026-2027 (20 logements gérés par le relais saisonnier) à Peyrehorade Les logements vacants Sabres : Casas Dos Landès API : https://www.monhabitatinclusif.fr/	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Continuer le travail de repérage des zones au sein du territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Où il y a des logements vacants à exploiter ; - Où la création d'îlots de logements nouveaux en locatif et en acquisition sociale (BRS ou autre) serait pertinente au regard des services et infrastructures proches (dont mobilité) ; - Où il y a des logements sous-peuplés à exploiter (divisions ou autres) ; ⇒ Continuer le travail de dialogue avec les propriétaires : <ul style="list-style-type: none"> - Non occupants, des logements vacants pour les inciter à rénover pour louer ou à vendre ; - Occupants vieillissants ou en perte d'autonomie, des logements sous-peuplés pour les accompagner dans une transition vers un logement plus adapté. ⇒ Impulser la création de logements regroupés destinés aux seniors isolés souhaitant se rapprocher des bourgs et des services, encore autonomes mais souhaitant anticiper les difficultés liées à leur vieillissement. Il serait possible d'y associer des bouquets de services pour favoriser leur qualité de vie ; ⇒ Etudier les possibilités en matière d'habitats collectifs avec espaces conviviaux partagés pour développer le lien, l'entraide et optimiser l'espace (intergénérationnalité, mixité sociale, familles monoparentales, etc.) ; ⇒ Inciter la création d'habitat inclusif permettant à des personnes en situation de handicap de développer leur autonomie résidentielle et quotidienne, et de vivre à proximité de personnes dans d'autres situations de vie (Voir API et Casa Dos Landès. La vacance ou les logements sous-peuplés pourraient représenter des opportunités à exploiter).
2	Les besoins de logements spécifiques à l'évolution de la taille et de la situation des ménages Le mal logement et l'insalubrité	Jeunes, salariés, familles monoparentales, ménages en situation de précarité, personnes en insertion pro	Echelle : Communes, Communauté de communes, Conseil départemental, Etat Financements : Etat, Conseil départemental, promoteurs (avec encadrement politique), bailleurs sociaux (dont XL Habitat et COL), Action Logement, Solihab Landes, RENOVA (France Rénov), PROCIVIS, SATEL et Vitalandes Compétence : Communes, Communauté de communes, promoteurs et bailleurs sociaux	Observatoire de l'habitat https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/observatoire-lhabitat-et-du-foncier-ohf Permis de louer (ex : Pays Morcenais) https://www.paysmorcenais.fr/amerger-et-habiter/habiter/operation-programmee-d-amelioration-de-l-habitat-opah/operation-programmee-d-amelioration-de-l-habitat-et-renouvellement-urbain-opah-ru-de-morcenx-la-nouvelle/permis-de-louer Action Logement : garantie VISALE.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Développer un Programme Local de l'Habitat et un Observatoire de l'habitat et du foncier au sein du territoire intercommunal pour se donner les moyens en matière stratégique et de connaissance de l'existant et des situations, pour recenser et connaître l'ensemble des dispositifs et possibilités (et améliorer l'accès aux infos et l'accompagnement) ; ⇒ Instaurer le permis de louer pour assainir le parc locatif insalubre et rester en veille sur ce sujet.
3	Les limites financières des collectivités La recherche chronophage de financements La complexité et technicité de certaines demandes de subventions	La communauté de communes et les communes (services et élus)	Echelle : Communauté de communes et communes Financement : Possibilité de mutualisation du coût Compétence : Communauté de communes	France Travail et Préfecture : Comité Local de l'Emploi	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Se doter de ressources dans le domaine de la recherche de financements et subventions, ainsi que le montage de dossiers de demande parfois très techniques. Cet agent pourrait être mutualisé avec les communes afin de représenter également une ressource pour les politiques municipales ; ⇒ Créer une commission intercommunale spécifique sur le sujet de la recherche de financements avec les élus municipaux et les agents dotés d'une expertise : prendre connaissance des dispositifs existants, exercer une veille par rapport à la législation et aux nouveaux dispositifs ; ⇒ La recherche de subventions allant au-delà de la question de l'habitat, ce travail pourrait également contribuer à une vision transversale et collaborative pour le territoire.

La mobilité pour tous

❖ L'analyse et les propositions des acteurs

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
 Reçu en préfecture le 10/12/2025
 Publié le 12/12/2025
 ID : 040-200069417-20251209-2025_151-DE



ATOUTS	FAIBLESSES
Ex : Le réseau local d'acteurs et d'associations <ul style="list-style-type: none"> Multiples asso sur le territoire : associations caritatives Espace ados sur Peyrehorade (viennent chercher les jeunes de Pouillon) Milo France Services pour l'accès au droit : accessible aux personnes à mobilité réduite Structures pour personnes handicapées : Iris, château de Cauneille, FMS, Jardins de Naunères avec aide pour l'accès au travail Relais saisonnier pour les personnes précaires Recyclerie à Mimbaste : incitations à participer, avec présence d'un service civique 	Ex : Les seuils de revenus imposés pour accéder à certaines aides <ul style="list-style-type: none"> Manque d'Assistantes Sociales (AS) ou de disponibilité des AS : difficulté à les contacter Pas de possibilité pour les AS d'aller vers les personnes, c'est elle qui doit solliciter l'AS (délai 15jours pour rdv) Accessibilité pour les personnes handicapées Manque de structures pour la réinsertion Manque de logements et difficulté d'accès : handicap, familles monoparentales, familles nombreuses Etat logements insalubres Précarité des séniors : retraites agricoles, veuves, etc → Difficultés à se loger Problème modes de garde pour les horaires atypiques Accompagnement pour les familles monoparentales : horaires de travail, transport Manque de structures pour les séniors : entre le domicile et avant l'entrée à l'EHPAD
Opportunités	MENACES/FREINS
Ex : La possibilité de développer davantage la transversalité et la connaissance partenariale, le travail collaboratif en s'appuyant notamment sur le réseau ResP' <ul style="list-style-type: none"> Création habitats partagés regroupés pour les personnes âgées vieillissantes Habitations intergénérationnelles Jardins partagés solidaires, en complément de la banque alimentaire, à créer pour inciter les gens à travailler, à produire leurs propres aliments, avec un encadrement//public précaires : moins de consommation de produits industriels Ateliers culinaires, ateliers menuiseries, réparation vélo avec les asso 3^{ème} âge → expertise de nos artisans, découverte métiers pour les jeunes, etc // développer l'autonomie Aides aux devoirs des enfants, aides par les retraités pour les familles monoparentales // aide à la famille, éviter les décrochages Offres d'emploi variées 	Ex : Les difficultés liées à la mobilité concernant en particulier les publics fragilisés <ul style="list-style-type: none"> Jeunes qui ne savent pas cuisiner Problème d'éducation : jeunes de moins en moins ambitieux Manque de subventions +++ Revenus, retraites limitées Diminution de surfaces de kiwis pour les travailleurs et exploitants agricoles → Précarisation de la population agricole sur un produit phare du territoire Accès au soin problématiques, prises en charge Difficulté d'accès aux mutuelles Problème de mobilité Mise en place habitat intergénérationnel Beaucoup de normes à respecter pour mettre en place des ateliers Accès à la propriété notamment pour les jeunes Adhésion des jeunes et des familles aux actions mises en place // éducation, délinquance



1	La mobilité pour accéder aux soins A associer avec l'Axe 3 de l'autre thématique	Tout public Les jeunes Les personnes fragiles Les personnes vulnérables Les proches aidants Les personnes isolées physiquement, socialement ou psychologiquement (santé mentale)	Echelle : Interco Financements : ARS, Interco, CPAM Compétence : Interco et Trans Landes	Transp'Orthe Taxi social Les bilans de santé financés par la CPAM Le travail de la MILO avec un taxi social pour les bilans de santé des jeunes accompagnés	⇒ Réadapter le transport à la demande existant (Transp'Orthe) en modifiant éventuellement son nom pour : <ul style="list-style-type: none"> - Modifier les modalités de fonctionnement (horaires, fréquence, etc.) pour qu'elles correspondent aux besoins ; - Amplifier la communication existante pour inciter son utilisation sur l'ensemble du territoire, pour l'ensemble de la population (personnes âgées, jeunes, précarité, etc.) et lever les « croyances » ou mauvaise connaissance ; - Travailler sur les différents freins à son utilisation, en accompagnant par exemple certains publics dans son utilisation (ex : personnes âgées). ⇒ Déployer une offre de taxi social complémentaire sur l'ensemble du territoire intercommunal avec un fléchage et une visibilité (communication).	Publié le 12/12/2025 éventuellement son ID : 040-200069417-20251209-2025_151-DE
2	La mobilité quotidienne pour les actifs (emploi et formation)	Tout public en âge de travailler	Echelle : Interco et au-delà Financements : Conseil département, Conseil régional, tiers payant Compétence : Interco, CD, CR, associations, entreprises	Auto-école sociale à venir : Seignanx, Grand Dax et POA ALPCD (Mt-de-Marsan et Dax) Garage solidaire LIM à Pontonx-sur-l'Adour Solutions Mobilité BlablaCar Daily Les aires existantes de covoiturage Acquisition d'un minibus par le Relais Saisonnier/RHVS	⇒ Développer un travail de sensibilisation des entreprises (et interentreprises) par rapport au covoiturage de leurs salariés et à l'utilisation des transports en commun et/ou alternatifs, afin qu'elles mettent en place des incitations financières et qu'elles sensibilisent elles-mêmes leurs salariés. Il s'agit de limiter l'autosolisme et de permettre aux personnes sans véhicules de pouvoir travailler ; ⇒ Développer des outils et moyens pour favoriser le covoiturage, en s'appuyant sur les aires existantes et le dispositif BlablaCar Daily ; ⇒ Inciter et faciliter l'acquisition du Code de la route et du permis de conduire pour les personnes présentant des freins (financiers, psychologiques, autres) avec des auto écoles adaptées ; ⇒ Faciliter l'acquisition d'occasion et l'entretien d'un véhicule personnel (voiture, deux-roues), en fonction de conditions, par les personnes en situation de précarité. Ex : Le Garage Solidaire de Landes Insertion Mobilité.	
3	Les trajets du quotidien : faire ses courses, ses activités de loisirs, ses démarches administratives, etc.	Tout public	Echelle : Interco et au-delà Financements : Multiple Compétence : Multiple	Les dispositifs de transport solidaire : TSEAL (Villeneuve de Marsan), Roulons Solidaire Chalosse Tursan CAR 47 : https://www.car47.fr/ Trouver un chauffeur quand on a une voiture mais qu'on ne conduit plus	⇒ Réadapter le transport à la demande existant (Transp'Orthe) en modifiant éventuellement son nom pour : <ul style="list-style-type: none"> - Modifier les modalités de fonctionnement (horaires, fréquence, etc.) pour qu'elles correspondent aux besoins ; - Amplifier la communication existante pour inciter son utilisation sur l'ensemble du territoire, pour l'ensemble de la population (personnes âgées, jeunes, précarité, etc.) et lever les « croyances » ou mauvaise connaissance ; - Travailler sur les différents freins à son utilisation, en accompagnant par exemple certains publics dans son utilisation (ex : personnes âgées). ⇒ Favoriser l'implantation d'une association de transport solidaire pour favoriser le lien et l'entraide et générer des solutions simples pour se déplacer quand on est en difficulté ; ⇒ Trouver une solution pour les seniors en incapacité de conduire leur véhicule, avec par exemple l'implantation de CAR 47. Il s'agit de chauffeurs rémunérés en CESU qui conduisent les personnes via leur véhicule ; ⇒ Favoriser le développement d'une offre de prêts attractifs financièrement de véhicules, en complément de l'action de Solutions Mobilité, ouverts à l'ensemble des publics du territoire.	

La prévention de la précarité

❖ L'analyse et les propositions des acteurs

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
 Reçu en préfecture le 10/12/2025
 Publié le 12/12/2025
 ID : 040-200069417-20251209-2025_151-DE



ATOUTS	FAIBLESSES
Ex : L'existence de Transp'Orthe <ul style="list-style-type: none"> Taxi social sur les Arrigans (15€ pour le bénéficiaire, le reste est pris en charge par la Communauté de communes) → transport pour aller aux lieux de soin Travailler avec des mobilités solidaires : beaucoup d'associations sur le territoire, des associations importantes qui pourraient mutualiser les bénévoles : décloisonner la manière de travailler pour fédérer. Solutions Mobilité : prêts de scooters, voitures, vélos Milieu rural avec des emplois saisonniers qui peuvent être complémentaires : si une solution de mobilité était trouvée, cela permettrait de travailler à l'année sur le territoire Beaucoup d'offres d'emploi localement Aires de covoiturage Incitation financière blablacar Daily 	Ex : Les inégalités en matière de couverture de l'existant sur le territoire (Transp'Orthe et Taxi social) <ul style="list-style-type: none"> Vieillissement de la population Peu de visibilité de ce qui existe Inégalité au recours aux soins Manque de transport en commun, avec horaires adaptés (Transp'orthe n'y répond pas) Superposition bassin emplois et bassin de vie : + de logements = réduction des déplacements vers les lieux de travail // Manque de logements accessibles sur le bassin d'emploi Taux de chômage élevé, précarité élevée Pas de voie adaptée aux deux roues
Ex : La possibilité de renforcer et d'étendre l'existant (Transp'Orthe + Taxi social)	Ex : La taille et la dimension rurale du territoire
<ul style="list-style-type: none"> Développement et promotion du transport solidaire encadré par le SAPAL qui nécessite un investissement limité → Mutualiser les transports pour limiter les freins Revoir le fonctionnement de Transp'orthe 2 voies ferrées : halte ferroviaire de Peyrehorade est un atout // Modularité des horaires des entreprises Horaires des entreprises adaptables // répondre aux besoins des familles monoparentales Organiser le transport des logements saisonniers vers les entreprises Organiser le covoiturage entre les entreprises, avec des navettes (prises en charge par les entreprises, recensement, maillage, carto, etc) Organiser des actions pour repérer les personnes intéressées, permettant la mise en contact : Culture de connaissance : qui est intéressé ? Potentiel pour créer du logement en lien avec les entreprises Travailler les proximités qui réduisent les besoins Partenariat entreprises/Communauté de communes pour organiser le transport Beaucoup d'aide financières Service développement économique au sein de la CC en lien avec un réseau d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Taxi social : âge, rayon géographique, objectif limité : rdv médicaux, uniquement les Arrigans, pour les séniors ou les personnes en situation de handicap Limite des trajets Transp'Orthe Transport solidaire : fonctionne sur un rayon limité, besoin de bénévoles Pas de moyens d'aller vers de grands centres d'intérêt comme Bayonne Limitation à l'accès au soin : pédopsychiatrie, etc Attente lors du temps de consultation ou des courses qui n'est pas pris en compte Conséquences sur l'accès à l'emploi et à la formation : mobilité et logement problématiques, souvent hors du territoire RGPD : limitante pour la mise en contact des personnes, pas de diffusion de coordonnées qui limitent la possibilité de mettre les gens en lien. Problème d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : manque de trottoirs, etc//accessibilité



Priorité	Problème Besoin identifié	Publics concernés	Meilleure échelle pour agir ? Qui est compétent ? Qui peut financer ?	Existant ou exemple ?	Actions nouvelles possiblement déployables
1	L'isolement (au sens large) des personnes	Les personnes en situation de précarité dans leurs diversités Les proches aidants	Echelle : Interco et communale Financements : Multiples Compétence : Multiples	Dispositifs des Eclaireurs https://www.unccas.org/cas-2050-rendre-visible-les-invisibles-quelle-proposition-pour-les-ccas Les chasseurs de solitude, Petits frères des Pauvres https://chasseurdesolitude.petitsfreresdespauvres.fr/ L'isolentomètre de la Ville de Dinan https://www.dinan.fr/wp-content/uploads/2024/09/ISOLENTOMETRE_VF_WEB.pdf Les Groupement d'entraides mutuelles (GEM) Oloron-Sainte-Marie https://www.gem-lesmomentspartages.org/ Biscarrosse https://www.ville-biscarrosse.fr/contacts/gem-iridens/ Les associations du territoire et les EVS	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Faire de la thématique de l'isolement une préoccupation majeure sur le prochain mandat, en mettant en place des actions multiples collaboratives et coordonnées avec l'ensemble des acteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions de sensibilisation et de prévention dans les communes, avec les associations, les structures scolaires et le corps médical (voir accès aux soins de l'autre thématique) ; - Se donner les moyens de reconnaître et repérer les situations d'isolement sans pour autant être intrusif : proposer un livret « Reconnaître l'isolement » et un Isolentomètre à des personnes identifiées comme des Eclaireurs (voir colonne de gauche) ; ⇒ Créer un Groupement d'entraide mutuelle pour les personnes avec des handicaps ou troubles mentaux en s'appuyant sur les acteurs du handicap présents sur le territoire ; ⇒ Développer l'aide et le soutien aux aidants (au-delà de la question du vieillissement) ; ⇒ Travailler l'accessibilité (mobilité, adaptabilité, etc.) des activités culturelles et sportives avec les associations concernées ; ⇒ Crée des jardins partagés avec des activités associées : bien cuisiner et bien manger, jardiner ensemble, transmission intergénérationnelle, etc. ⇒ Développer l'accueil de jour sur le territoire pour les personnes vulnérables et les solutions de répit pour les aidants (ex : relayage, baluchonnage, etc.) ; ⇒ Développer encore davantage l'emploi pour les personnes en situation de handicap ; ⇒ Développer la transmission de savoir et l'entraide entre les seniors et les jeunes (avec les asso du 3^{ème} âge) : cuisine, couture, bricolage, soutien scolaire, etc. ; ⇒ Crée un bibliobus-café itinérant circulant au sein du territoire en collaboration avec les associations et les Espaces de vie sociale (EVS) du territoire, et les communes.
2	Les difficultés de la jeunesse actuelle	Les jeunes fragilisés et leurs familles	Echelle : Interco et communale Financements : Multiple Compétence : Multiple	Les Promeneurs du Net CAF. Les éducateurs de rue MILO. PTG Les structures éducatives Info jeunes Labouheyre https://www.labouheyre.fr/vivre-a-labouheyre/enfance-jeunesse/info-jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Développer la connaissance des difficultés traversées par les jeunes du territoire grâce à une diversité d'outils complémentaires en concertation avec les acteurs concernés (dont structures scolaires, MILO, Service de la CC) : questionnaires, rencontres physiques et/ou sur les réseaux sociaux ; ⇒ Cibler des actions plus spécifiques dans des secteurs identifiés comme la commune de Peyrehorade, avec des éducateurs de rue, des accompagnement renforcés, etc. ; ⇒ Crée des lieux dédiés, fléchés, identifiés et attractifs pour les jeunes : convivialité, jeux, activités, informations, écoute, prévention, etc.
3	Les difficultés des familles monoparentales	Les familles monoparentales	Echelle : Intercommunale et communale Financements : Interco, CAF, CD40, etc. Compétence : Communauté de commune	Aides de la CAF pour horaires décalés Les crèches, les accueils de loisirs, les écoles, etc. Les associations de parents d'élèves	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Développer un soutien accru aux familles monoparentales : <ul style="list-style-type: none"> - En déployant un questionnaire réalisé de manière concertée avec les acteurs concernés, pour connaître leurs besoins et problématiques spécifiques, et leur donner la parole (voir colonne de gauche) ; - Mettre en œuvre des réponses adaptées aux résultats de ce questionnaire en partenariat avec la CAF et l'ensemble des acteurs compétent ; - Développer les accueils petite enfance et enfance en horaires décalés en ayant vérifié au préalable que ça correspond réellement à leurs besoins ; ⇒ Intégrer ces préoccupations dans le cadre du PGT afin de pouvoir cibler des financements.

Analyse partagée : Le développement du vivre ensemble

Composition initiale du Groupe d'analyse partagée :

- Les élus et services concernés de la communauté de communes et du CIAS
- Les communes du territoire (élus et DGS)
- France Services
- Le Relais saisonnier
- Graine de partage
- Trait d'Union
- Familles Rurales
- Les Restos du cœur
- Le Secours Catholique
- Les Petits Frères des Pauvres
- La MSA Sud Aquitaine
- L'ADAPEI des Landes
- Le Château de Cauneille et les Iris
- Facilities Multiservices
- La MLPH (Communauté 360°)
- Cap Emploi
- La Mission locale des Landes
- Le Conciliateur de justice
- Le délégué du Défenseur des droits
-
- L'ADAVEM
- Nos Couleurs Landes
- Le SPIP des Landes
- Les Cinémas (Pouillon et Peyrehorade)
- L'art pour tous (association)
- Les comités des fêtes de Misson, Gaäs, St Lon les Mines et Labatut
- Les associations du 3ème âge de St Lon les Mines et St Cricq du Gave
- La Musicale des Gaves
- L'association musicale Pouillonaise
- Les amis du Carcoïlh
- Pouillon Culture et tradition
- Peyrehorade Sport
- PHL Rugby
- XL Habitat
- Les APE de Peyrehorade et Pouillon
- Solutions Mobilité
- St-Lon Solidarité
- Des praticiens en santé du territoire (+CPTS)

La présentation des éléments du diagnostic territorial (I) et des résultats de l'enquête des personnes ressources (II) relatifs à la thématique, a permis aux acteurs d'apporter leurs avis et expertise.

Les membres du groupe de travail ont retenu trois ambitions (II) comme étant prioritaires pour réfléchir en termes d'adaptabilité du territoire.

- **Axe 1 : Le développement de l'inclusion**
- **Axe 2 : Le développement de l'engagement collectif**
- **Axe 3 : L'accès aux soins pour tous**

NB : Les orientations issues du travail des acteurs de terrain à partir de leurs analyses et de leurs expériences. Elles peuvent être prises telles quelles ou servir d'exemple pour piloter l'action sociale. Le but premier de l'ABS est de pouvoir agir pour répondre aux besoins sociaux identifiés. Compte-tenu de l'étendue du champ social, les orientations débordent nécessairement les compétences des collectivités. Elles s'adressent donc à l'ensemble des acteurs. Les propositions n'ont aucun caractère prescriptif.

Le développement de l'inclusion

❖ L'analyse et les propositions des acteurs

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
 Reçu en préfecture le 10/12/2025
 Publié le 12/12/2025
 ID : 040-200069417-20251209-2025_151-DE



ATOUTS	FAIBLESSES
Ex : Le maillage du territoire par un réseau dense d'acteurs, d'associations et de structures spécialisées <ul style="list-style-type: none"> Maillage éducatif national / service enfance jeunesse / services de la Communauté de communes et les partenaires France Services, très développé sur le territoire Transversalité vraie force Compétence non obligatoire mais vraie volonté politique des élus en faveur de l'inclusion Réseau RES'P Prise de conscience des associations du territoire sur l'inclusion et développement d'actions en sa faveur Travail de formation Endroits repérés sur le territoire : France Services, le relais saisonnier, bien identifiés par les publics notamment précaires Compétences de la CCPOA dans l'accompagnement des familles monoparentales : ensemble des infrastructures PEEJ bien développé, développement de dispositifs : LAEP, ALSH, 1 2 3 Familles, comité parentalité territorial Compétence culture avec réalisation d'un diagnostic culturel : vraie volonté même au niveau du tourisme : adaptation des accompagnements, programmations adaptées (bébé lecteurs, ateliers archéologie, etc) Densité du tissu associatif 	Ex : Des zones, structures et services pas toujours accessibles pour les personnes à mobilité réduites ou les piétons <ul style="list-style-type: none"> Territoire en tant que zone rurale est une faiblesse, confluence de 3 bassins urbains importants (BAB, Orthez, Dax) → équipements de santé, d'accueil concentrés en ville Difficultés au niveau des professionnels non formés ou formation insuffisante sur l'accueil de certains publics Taux d'encadrement parfois insuffisant Pas de lieux d'accueil pour l'accès au droit + urgence : pas d'accueil de jour, pour faire de la prévention, auprès des précaires Offre culturelle sous cotée, pas facile d'accès comparée à l'offre sportive par exemple
Opportunités	MENACES/FREINS
Ex : L'ancrage et l'ampleur du réseau France services sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> RHVS projet résidence hôtelière à vocation sociale en projet Instance de discussion participatif pour réunir les administrés et représentants politiques Engagement et implication des associations en direction du handicap dans le règlement de subvention Communication : beaucoup de communication mais pas d'identification claire 	Ex : La dématérialisation et la déshumanisation croissantes de certaines dispositifs administratifs <ul style="list-style-type: none"> Frilosité à inclure la population dans un travail participatif impulsé par les communes ou la CC Accès au tout numérique : illectronisme. Accès Services Publics rendus compliqués Etat des finances : coupe budgétaire pour mettre en place des actions Changement de gouvernance en 2026 Vieillissement et parfois détérioration des équipements municipaux : salles, complexes sportifs, etc Différentiel entre actions sportives et culturelles : prépondérant. Rôle des élus dans l'engagement auprès de la culture



Priorité	Problème Besoin identifié	Publics concernés	Meilleure échelle pour agir. Compétence ? Financement ?	Existant ou exemple ?	Actions nouvelles possiblement déployables
1	Identifier les bénéficiaires éligibles aux dispositifs existants Organiser et coordonner l'information par rapport à l'existant	Tout public : prescripteurs, acteurs relais, bénéficiaires	Echelle : en fonction des publics : asso, lycées, CIAS, etc. Financements : La structure portant l'action soutenue par les acteurs concernés Compétence : CC, CIAS + autres	Dispositifs des Eclaireurs https://www.unccas.org/ccas-2050-rendre-visible-les-invisibles-quelle-proposition-pour-les-ccas Réseau RESP/ Boussole Jeunes DORA https://inclusion.gouv.fr/nos-services/dora/	⇒ Mettre en œuvre un projet de développement social territorial au sein du territoire avec une personne chargée de projet. Elle pourra ainsi avec pour fonctions en collaboration avec les élus et les partenaires de : <ul style="list-style-type: none"> • D'élaborer une stratégie de développement cohérente ; • De coordonner l'existant, les actions et les informations afin de créer une dynamique porteuse au bénéfice des personnes fragilisées, en s'associant aux partenaires concernés ; • De valoriser et porter à connaissance l'existant, et de développer la communication inhérente au sein du réseau partenarial et auprès des publics ; • D'assurer une veille sur les dispositifs, leur référencement et leur dimension juridique pour pouvoir mettre à jour en continu les informations et les porter à la connaissance du réseau de partenaires (Boussole des jeunes, DORA, etc.).
2	Le manque de lieux fédérateurs pour couvrir l'ensemble du territoire	Les habitants, Les acteurs, Les élus	Echelle : Communale et intercommunale Financements : En fonction du porteur de projet + CAF + FSE Compétence : A impulser au niveau intercommunal pour trouver un porteur viable	Graine de Partage à Mimbaste https://www.edp40.fr/ Café Terra à Saint André de Seignanx https://www.cafeterra.fr/ La SMALAH Saint-Julien-en-Born https://www.la-smalah.fr/	⇒ Créer un lieu emblématique (ex : tiers lieu) s'inscrivant dans la culture du territoire, collaboratif, de partage et d'entraide, à la fois avec un ancrage local et une dimension itinérante. Il s'agirait ainsi de : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la création des liens entre les habitants dans leurs diversités (sociale, générationnelle, etc.) ; • Favoriser l'inclusivité et valorisant les thématiques concernées ; • Accueillir pour des permanences et des rencontres les partenaires institutionnels (Santé mentale, santé globale, prévention, emploi, inclusion, etc.) ; • Crée une émulation et une dynamique positive pour en faire un véritable lieu de vie locale incontournable.
3	Accueillir et inclure les nouveaux habitants	Les nouveaux habitants Les élus et les associations	Echelle : Communale Intercommunale Financements : Communes et Interco Compétence : Commune et Interco (pour la partie communication)	Les cérémonies des Vœux des Maires. Ce qui peut se faire dans d'autres communes pour accueillir les nouveaux habitants (Ex : Soustons) : journée d'accueil avec présentation, repas et distribution d'un livret.	⇒ Crée un évènement dans chaque commune pour l'accueil des nouveaux habitants installés dans l'année. Plusieurs exemples : une visite du patrimoine, une présentation des associations, un repas festif. Lors de ce moment, un livret d'accueil serait distribué, présentant tous les services communaux et intercommunaux, et autres services utiles avec les contacts. Souvent les communes ne disposent pas d'un service relatif à la communication. Il serait possible d'envisager une collaboration avec la Communauté de commune pour élaborer par exemple un livret type à adapter selon la commune.

Le développement de l'engagement collectif

L'analyse et les propositions des acteurs

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le 12/12/2025
ID : 040-200069417-20251209-2025_151-DE



ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Ex : La présence d'un tissu associatif fort sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none">➔ Solidarité, attention à l'autre, se tourner vers l'autre• Nombre d'associations important, engagement associatif, nombreux bénévoles• Territoire à taille humaine• Attention du voisinage• Equipements importants	<p>Ex : les difficultés liées à la mobilité pour certaines personnes et les situations d'isolement géographique</p> <ul style="list-style-type: none">• Projet collectif connu dans les années 30 glorieuses et 68 : monde meilleur était moteur / Aujourd'hui : moins de citoyens plus de consommateurs, Bénévoles consommateurs aussi // désengagement de la population• Associations fermées sur elles-mêmes• Problèmes de la distance et de mobilité importants• Pas de logements d'urgence
Opportunités	MENACES/FREINS
<p>Ex : Le développement des budgets participatifs au sein du département</p> <ul style="list-style-type: none">• Engagement associatif plus important encore• Mutualisation des moyens entre associations• Personnes qui sont porteuses de projets et des bénévoles qui sont plus dans une posture de consommateurs, et des associations plus en cercle fermé : ouvrir les silos, créer des passerelles // développer les inter-associations• Développe des lieux d'accueil, d'intégration	<p>Ex : Un contexte sociétal favorisant le repli sur soi, l'individualisme et l'hyper consommation</p> <ul style="list-style-type: none">• Territoire très étendu• Individualisme• Supplantation des échanges directs par les réseaux sociaux• Mobilité• Logements d'urgence



Priorité	Problème Besoin identifié	Publics concernés	Meilleure échelle pour agir Qui est compétent ? Qui peut financer ?	Existant ou exemple ?	Actions nouvelles possiblement déployables
1	Le manque d'implication collective des habitants. L'amplification de l'individualisme	Tout public	Echelle : Intercommunale et communale Financements : Le porteur de projet et les éventuelles subventions (ex : CAF ? FSE ?) Compétence : Le porteur de projet	Les maisons Des associations https://www.merignac.com/maison-des-associations	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mutualiser et optimiser les ressources des associations (humaines, matérielles, formations, appuis méthodologiques et autres outils) et ainsi se donner les moyens de coordonner des projets collectifs. Cette proposition peut être reliée à l'action n°2 de l'axe 1 ; ⇒ Développer un accompagnement des associations et des acteurs souhaitant recruter des personnes en service civique (juridique, méthodologique, etc.), via une entité experte en la matière ; ⇒ Mener une réflexion collective pour pouvoir valoriser le bénévolat.
2	Redonner du sens au vivre ensemble	Tout public	Echelle : Intercommunale, communale, quartiers Financements : Interco, communes et associations Compétence : Collaboratif avec une entité coordinatrice	La fête des voisins La fête du jeu à Dax La fête de la forêt à Soustons Festivités à Morcenx	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Trouver des thèmes fédérateurs afin de réunir les habitants et renforcer les liens autour de moments conviviaux, en mettant par exemple en valeur le patrimoine culturel et l'identité du territoire, en s'appuyant que le réseau associatif. Comme il existe la fête des voisins, la fête du jeu à Dax ou de la forêt à Soustons, il pourrait par exemple y avoir la fête des Gaves réunis ou encore la fête du jeu de Quilles.
3	Valoriser le partage et la solidarité	Tout public	Echelle : Intercommunale et communale Financements : L'interco, les communes et les éventuelles subventions Compétence : Le porteur de projet	Les budgets participatifs La semaine européenne de la mobilité https://www.ecologie.gouv.fr/rendez-vous/semaine-europeenne-mobilite-0	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Créer un concours de projets avec un cahier des charges intégrant plusieurs critères pour garantir la dimension collective (intergénérationnalité, association de plusieurs familles, association de plusieurs associations, etc.) sur des thématiques porteuses pour le territoire et son identité, comme : entraide, solidarité, mobilité, culture et patrimoine, préservation de l'environnement, etc.

L'accès aux soins pour tous

❖ L'analyse et les propositions des acteurs

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
 Reçu en préfecture le 10/12/2025
 Publié le 12/12/2025
 ID : 040-200069417-20251209-2025_151-DE



ATOUTS	FAIBLESSES
Ex : Le développement de l'offre de soins sur le territoire avec les maisons de santé <ul style="list-style-type: none"> • Territoire bien couvert par des lieux de soins • Offre de soin satisfaisante pour + de 9000 habitants • Proximité des hôpitaux • DAC = dispositif pour obtenir un rdv en moins de 48h • Téléalarme • Certains centres de santé gratuits • Télémédecine • Infirmières et infirmiers avec pratiques avancées (quand le médecin est d'accord) 	Ex : L'existence d'un taxi social ne couvrant pas l'ensemble du territoire <ul style="list-style-type: none"> • Manque de prise en charge de la santé mentale particulièrement en pédopsychiatrie mais concerne tous les publics • Manque d'accès aux spécialistes : cardio, dermatologie • Manque de transport ou de visites à domicile de la part des soignants • Manque de médecins et manque de temps des médecins pour chaque patient • Ecart entre urgence vitale et soin urgent • Manque de communication pour les centres de soins qui existent • Coût des mutuelles • Manque de psychologues dans les établissements scolaires • Bémol sur l'accessibilité globale : formations des professionnels et aménagement des lieux d'accueil pour certains publics
Opportunités	MENACES/FREINS
Ex : La saturation/patientèle sur le littoral pour les médecins spécialistes avec éventuelle installation sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> • Maisons de santé • DAC • Docteur « juniors » • Centres médicaux de santé privés • Instauration d'une mutuelle territoriale • Volet de prévention, de sensibilisation pour communiquer sur les numéros utiles, avant que ce soit des soins urgents, notamment pour les demandes de soutien psychologique : violences intrafamiliales, addictions, vaccination, défense des droits, etc • Plus d'antennes de santé mentale avec plus de permanences hebdomadaires et pourquoi pas mobiles • Centre médico-sociaux • Pour communiquer sur les soins : plaquette pour décrire l'offre de soins sur le territoire • Zone de revitalisation rurale • Loi contre les déserts médicaux • Maison des ados • Consultations renforcées • Point Informations Jeunesse PIJ (santé, social, mobilité, travail) 	Ex : Le vieillissement des médecins généralistes et le fait qu'ils n'ailles plus au domicile <ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de santé vieillissants • Communication sur toutes les structures (privées et publiques) • Devoir recourir au 15 pour accéder aux urgences pour les personnes non suivies dans les situations d'urgence • Manque d'informations aux publics des services gratuits • Epuisement des praticiens • Participation de la Communauté de Communes (ex : Maisons de santé pluridisciplinaires) pour les établissements pour contribuer aux locaux et pas qu'au financement d'actions/d'activités • Accès au numérique : numérisation de la prise de rendez-vous



Priorité	Problème Besoin identifié	Publics concernés	Meilleure échelle pour agir Qui est compétent ? Qui peut financer ?	Existant ou exemple ?	Actions nouvelles possiblement déployables
1	Développer et coordonner l'offre de soins sur l'ensemble du territoire. Faciliter l'accès aux soins en travaillant sur la mobilité	Tout public	Echelle : Interco Financements : ARS, Interco Compétence : Multiple : Interco et ARS (CLS), professionnels de santé, CPTS, PETR	Le CTA des Pays tarusate et morcenais https://www.dac-40.fr/actualites/1ere-experimentation-le-contrat-territorial-dautonomie-cta-des-pays-tarusate-et Les Contrats locaux de santé	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Déployer une politique intercommunale en matière de soin pour développer l'offre (généraliste, spécialités, santé mentale, prévention, etc.) l'accroître et la compléter. Il serait par exemple pertinent de mettre en œuvre un Contrat Local de Santé territorial (voir Agglo du Marsan) pour travailler sur le maillage du territoire, pour inciter la création d'une CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) unique correspondant à l'échelle du territoire (ou créer une continuité entre les 2 CPTS actuelles), pour se doter d'outils pertinents en matière de communication et d'information sur l'offre (ex : plaquette du CTA Pays tarusate et morcenais) ; ⇒ Inciter l'installation de nouveaux soignants ou travaillant sur l'attractivité du territoire rural (ex : médecine salariée) en mettant en avant des avantages pour eux en contre partie de déplacements à domicile ; ⇒ Développer des actions de prévention en matière de santé mentale et également des addictions (avec le CSAPA/CAARUD La Source - Association Caminante) ; ⇒ Explorer les possibilités en matière de téléconsultation au sein du territoire et développer la mobilité en général pour limiter l'éloignement géographique des cabinets.
2	La détérioration de la santé mentale La méconnaissance de l'existant.	Tout public Personnes fragiles et vulnérables Personnes isolées	Echelle : Interco Financements : Multiple Compétence : Multiple	L'ensemble des acteurs L'isolentomètre de la Ville de Dinan https://www.dinan.fr/wb-content/uploads/2024/09/ISOLENTOMETRE_VF_WEB.pdf Les Eclaireurs https://www.unccas.org/ccas-2050-rendre-visible-les-invisibles-quelle-proposition-pour-les-ccas	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Concevoir et mettre en place des actions de repérage des personnes vulnérables : en sensibilisant, en formant, ou outillant les acteurs. Il s'agit de faire en sorte que chaque acteur puisse reconnaître et alerter ; ⇒ Permettre à chaque acteur de se faire relai d'information en matière de santé mentale et puisse orienter les personnes repérées vers les bons interlocuteurs ; ⇒ Former les acteurs aux premiers secours en santé mentale et à la prévention suicidaire ; ⇒ Créer une équipe mobile d'intervention en santé mentale.
3	L'accès financier aux soins	Les ménages modestes	Echelle : Intercommunale et communale Financements : Interco et communes, CPAM et tiers payant Compétence : Interco et communes	Ma commune ma santé https://associationaction.org/nos-offres-sante/ma-commune-ma-sante/	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Etudier les possibilités et mettre en place le cas échéant une mutuelle sociale territoriale comme Ma commune ma santé pour favoriser l'accès financier aux soins des ménages ; ⇒ Sensibiliser les professionnels sur les questions relatives au dépassement d'honoraires et sur l'accueil des patients rattachés à la CSS (ancienne CMU).